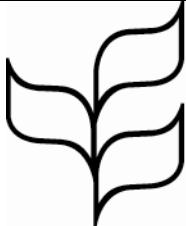




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBI/2/8/Add.1
4 mai 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE L'APPLICATION

Deuxième réunion

Montréal, Canada, 9-13 juillet 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

MÉCANISME DE FINANCEMENT (ARTICLE 21)

Rapport préliminaire du Fonds pour l'environnement mondial

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 8 e) de la décision XII/30, la Conférence des Parties a invité le Fonds pour l'environnement mondial à « communiquer un premier projet de son rapport à la Conférence des Parties, particulièrement axé sur la réponse du Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties, à l'Organe subsidiaire chargé de l'application avant la réunion de la Conférence des Parties, où elle examinera le rapport officiellement, en vue de promouvoir l'examen efficace et opportun des informations contenues dans le rapport ».

2. En conséquence, le Secrétaire exécutif distribue ci-joint le rapport préliminaire du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Le rapport, en anglais, espagnol et français, est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.

Naoko Ishii

Directrice générale et présidente

Le 30 avril 2018

Mme Cristiana Pașca Palmer
Secrétaire exécutive
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Montréal, Canada

Chère Madame,

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, qui aura lieu du 9 au 13 juillet 2018 à Montréal, au Canada.

Le FEM présente ce rapport à la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application en réponse à l'invitation que lui a adressée la Conférence des Parties de communiquer un premier projet de son rapport officiel à la Conférence des Parties en mettant un accent particulier sur les suites données par le Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties (décision XII/30, para. 8 (e)). Le présent projet de rapport ne couvre que la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 15 mars 2018, compte tenu de la date de la communication officielle adressée à la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le rapport final à la Conférence des Parties couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018.

Le texte intégral français est joint aux présentes.

Veuillez agréer, chère Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale et Présidente

Naoko Ishii

12 avril 2018

PROJET DE RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À
LA 14^E CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE TRANSMIS À LA DEUXIÈME RÉUNION DE L'ORGANE
SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

Table des matières

Résumé analytique	Page 3
Rapport intégral	
I. Activités menées dans le cadre des projets en appui à la mise en œuvre de la CDB	
CDB	Page 11
II. Suite donnée par le FEM aux orientations reçues de la 13 ^e Conférence des Parties à la	
CDB	Page 25
III. Rapport sur l'état d'avancement des résultats et cibles institutionnels à atteindre	
pendant FEM-6	Page 33
IV. Résultats du suivi-évaluation	Page 34
V. Septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM	
ANNEXE 1 : Projets et programmes approuvés pendant la période sous revue	Page 37
	Page 40

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent projet de rapport à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) fournit des informations sur les activités menées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et dans d'autres domaines d'intervention du FEM, ainsi que dans le cadre des Programmes intégrés pilotes et des investissements dans la gestion durable des forêts qui ont des effets positifs pour la biodiversité mondiale, couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 15 mars 2018. En outre, comme ce rapport est établi à la fin de FEM-6, il comporte également des informations relatives à la programmation pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018. Le rapport final à la Conférence des Parties couvrira les activités de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018.
2. Au 15 mars 2015, sur l'ensemble des ressources allouées à chaque pays dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au titre du STAR pendant FEM-6, 777 millions de dollars (74 %) avaient été programmés, comme le montre le tableau 1. Le montant *total* des ressources du FEM allouées à la biodiversité et programmées pour la mise en œuvre de projets et programmes s'élevait à 1,01 milliard de dollars, soit environ 78 % des ressources totales allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 (1,296 milliard de dollars).

Tableau 1. Résumé de l'utilisation des ressources programmées par le FEM dans son domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)¹

Domaine d'intervention « diversité biologique »	FEM-6 Objectifs de la programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (%)
<i>Allocations individuelles au titre du STAR</i>	1 051	777,2	74
Ressources réservées dans le cadre du STAR			
Ressources réservées dans le domaine d'intervention	50	41,4	83
Obligations en vertu de la Convention	13	23,9	184
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	37	17,5	47
Ressources réservées dans le cadre des Programmes intégrés pilotes	45	45	100
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	35	35	100

¹ Ces chiffres induent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets.

Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	10	10	100
Ressources réservées dans le domaine de la gestion durable des forêts	150	148,5	99
Ressources totales réservées dans le cadre du STAR	245	234,9	96
Ressources totales	1 296	1 012	78

3. Le tableau 2 ci-dessous présente la contribution des allocations individuelles à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Tableau 2. Répartition des allocations individuelles au titre du STAR pendant FEM -6 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » par objectif et par programme, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)²

Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi ³	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 1 dans le domaine de la DB-1 : Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale	Objectif 11	137,7	660,7	798,4
Programme 2 dans le domaine de la DB-1 : Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées	Objectif 11	80,4	417,3	497,7
Programme 3 dans le domaine de la DB-2 : Prévention de l'extinction des espèces menacées connues	Objectif 12	72,6	345	417,6
Programme 4 dans le domaine de la DB-2 : Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes	Objectif 9	35,5	146,3	181,7
Programme 5 dans le domaine de la DB-2 : Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Pas directement associé à un objectif	4,2	7,6	11,8
Programme 6 dans le domaine de la DB-3 : Approche intégrée plus :	Objectifs 6 et 10	13,5	73,3	86,8

²Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes spécifiques du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

³En règle générale, dans l'analyse, on évite de comptabiliser deux fois les ressources programmées, même si la plupart des projets contribuent simultanément à plus d'un objectif dans le cadre de leurs composantes et à travers le même ensemble d'activités. Par conséquent, les montants alloués aux projets sont affectés à des objectifs spécifiques, sur la base des résultats primaires et secondaires mesurables présentés dans les documents de conception de chaque projet.

Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens				
Programme 7 dans le domaine de la DB-3 : Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales	Objectifs 7 et 13	37,7	325,9	363,7
Programme 8 dans le domaine de la DB-3 : Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	31,8	140,5	172,3
Programme 9 dans le domaine de la DB-4 : Gestion de l'interface humains-biodiversité	Objectifs 3, 5, 6, 7, 14, 15	303,3	1 577,6	1 880,9
Programme 10 dans le domaine de la DB-4 : Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement	Objectifs 2 et 20	26,5	152,1	178,6
Activités habilitantes dans le domaine de la DB : Révisions des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ⁴	Objectif 17	18,6	13	31,7
Total (n'inclut pas les risques biotechnologiques)		761,8	3 859,3	4 621,1

4. Au cours des 15 dernières années, les pays ont systématiquement accordé la priorité au financement de la gestion de leurs réseaux d'aires protégées lors de la répartition des ressources qui leur étaient affectées par le FEM. Cependant, durant FEM-6, on a observé un changement de priorité, tel qu'indiqué dans la figure 1. Les pays investissent l'essentiel de leurs ressources dans l'amélioration de la gestion de la biodiversité dans les zones d'activité économique terrestres et marines, 57 % des allocations individuelles au titre du STAR étant affectés au financement d'activités réalisées en dehors de l'espace officiellement recouvert par les aires protégées, et 29 % à la gestion des aires protégées.
5. Les investissements dans les zones d'activité économique terrestres et marines portent notamment sur l'utilisation durable de l'agrobiodiversité et la prévention de l'extinction d'espèces menacées connues, en plus des activités plus traditionnelles axées sur la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre des programmes 9 et 10 du FEM. Cette tendance à investir plus de ressources du FEM dans la gestion de la biodiversité en dehors du réseau d'aires protégées a vu le jour pendant FEM-5.

⁴ La plupart des pays admis à bénéficier de l'aide du FEM (94 %) ont reçu des fonds pendant FEM-5 pour la révision de leur SPANB. Quatre autres pays ont reçu une aide pendant FEM-6, ce qui porte le total général à 97 % des pays admissibles du FEM.

Figure 1. Répartition cumulative des allocations individuelles au titre du STAR et cofinancement par objectif et par programme dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)

Programme 1 dans le domaine de la DB-1 : Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale



Programme 2 dans le domaine de la DB-1 : Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées



Programme 3 dans le domaine de la DB-2 : Prévention de l'extinction des espèces menacées connues



Programme 4 dans le domaine de la DB-2 : Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes



Programme 5 dans le domaine de la DB-2 : Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques



Programme 6 dans le domaine de la DB-3 : Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens



Programme 7 dans le domaine de la DB-3 : Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales



Programme 8 dans le domaine de la DB-3 : Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages



Programme 9 dans le domaine de la DB-4 : Gestion de l'interface humains-biodiversité



Programme 10 dans le domaine de la DB-4 : Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement



■ GEF Grant ■ Cofinance

-

500

1,000

1,500

6. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité a tenu compte des contributions des autres domaines de programmation du FEM compte tenu du caractère exhaustif du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et du fait que de nombreux aspects thématiques du Plan stratégique sont pris en compte dans d'autres domaines d'intervention du FEM et mécanismes de programmation pendant FEM-6. Par conséquent, ce rapport présente l'ensemble de ces contributions et leurs liens avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, car cela donne une image plus précise de l'appui total apporté par le FEM à l'application du Plan stratégique. En outre, ce mode de présentation rend compte de l'évolution aussi bien du FEM que de la CDB vers la mise en œuvre de ripostes intégrées face aux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité. Une démarche qui nécessite une collaboration avec un large éventail d'acteurs qui, traditionnellement, n'interviennent pas dans le secteur de la biodiversité.
7. Le tableau 3 ci-dessous présente l'ensemble des contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers diverses sources de financement pendant FEM-6. En somme, 1,543 milliard de dollars de ressources du FEM ont permis de mobiliser 7,986 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de 1 à 5. C'est donc un montant total général de 9,529 milliards de dollars qui a été investi dans l'application du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018.
8. Sur les 1,5 milliard de dollars de ressources du FEM investies, 50 % proviennent des allocations au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 50 % restants proviennent des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres sources de financement au sein du FEM.

Tableau 3. Contribution directe cumulée de l'ensemble des ressources du FEM à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique (du 1^{er} juin 2014 au 15 mars 2018)⁵

Source de financement	Financement du FEM (USD millions)	% du financement total du FEM	Cofinancement (USD millions)	% du cofinancement	Total (financement du FEM et cofinancement) (USD millions)	% du total (financement du FEM et cofinancement)
Ressources allouées au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	777,2	50 %	3 859	48 %	4636,2	47 %
Programme sur la gestion durable des forêts (GDF)	205,1	13 %	1189	15 %	1394,1	15 %
Atténuation du changement climatique	218,5	14 %	829,6	10 %	1048,1	11 %
Domaine d'intervention « eaux internationales »	134	9 %	1096	14 %	1230	13 %
Programme intégré pilote (Chaîne d'approvisionnement en matières premières)	40,3	3 %	443,2	5 %	483,5	5 %
Programme pilotes sur les	29,3	2 %	218,2	3 %	247,5	3 %

⁵ Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes spécifiques du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

instruments financiers autres que les aides directes					
Fonds pour les pays les moins avancés	102,6	7 %	314,1	4 %	416,7 5 %
Programme de microfinance ments	36	2 %	37	1 %	73 1 %
Totaux	1543		7986,1		9529,1

9. On trouvera également dans ce rapport une comptabilité exhaustive des mesures prises par le FEM pour donner suite aux orientations contenues les décisions adoptées par la douzième réunion de la Conférence des Parties (CdP) à la CDB, notamment la décision XII/30, un état des résultats du suivi du portefeuille et les principales conclusions du Bureau indépendant d'évaluation du FEM.
10. En valeur nominale, les projets réalisés dans le domaine d'intervention « diversité biologique » représentent 27 % des ressources totales de la Caisse du FEM utilisées depuis la phase pilote jusqu'à FEM-6. Si l'on se fonde sur l'examen de 554 évaluations finales, 83 % des projets portant sur la biodiversité ont obtenu des résultats satisfaisants.
11. Une série de cibles à atteindre par le FEM a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-6. Le tableau 4 ci-dessous présente les cibles cumulées indiquées dans les propositions approuvées par le Conseil du FEM (fiche d'identité de projet - FIP) pendant la période sous revue, qui va du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018. Cela concerne les cibles les plus pertinentes pour la CDB et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les cibles cumulées représentent les principales réalisations de ces projets.
12. En ce qui concerne les résultats attendus concernant la superficie ciblée pour l'objectif « Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société », deux programmes-cadres financés pendant FEM-6, à savoir « Programme pour des paysages durables en Amazonie » (ASL) et Programme mondial pour la vie sauvage (GWP), ont couvert une zone beaucoup plus vaste que prévu initialement en raison de l'ambition affichée par les pays participant à ces programmes. La superficie ciblée par le Programme pour des paysages durables en Amazonie (ASL) est de 80 millions d'hectares et celle ciblée par le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) de 29 millions d'hectares, pour une superficie totale de 109 millions d'hectares pour les deux programmes, soit 36 % de la cible initiale qui était

de 300 millions. Ainsi, ce sont ces deux programmes qui expliquent le taux de réalisation de 142 % pour cette cible.

13. En ce qui concerne les résultats attendus pour la cible concernant l'objectif « Gestion durable des sols dans les systèmes de production », nous nous attendons à ce que la cible soit pratiquement totalement atteinte, lorsque les projets approuvés par la directrice générale seront soumis avec effet d'accroître les réalisations concernant les superficies du fait de la phase de conception des projets. Nous ferons ressortir des évolutions dans le rapport final présenté à la 14^e réunion de la Conférence des Parties.
14. Le fait que la cible pour l'objectif « Pêcheries surexploitées au niveau mondial ramenés à des niveaux plus viables » n'ait pas été atteinte s'explique en grande partie par la réduction de l'impact attendu de l'Initiative sur les pêcheries côtières (CFI).

Tableau 4. Progrès vers les objectifs fixés lors de la reconstitution de FEM-6 pendant FEM-6 (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)

Indicateurs	Résultats Cible escomptés	Taux de réalisation
Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société		
Paysages terrestres et marins placés sous gestion améliorée aux fins de la préservation de la biodiversité (millions d'hectares)	300	426
Gestion durable des sols dans les systèmes de production (agriculture, terrains de parcours et paysages forestiers)		
Zones d'activité économique placées sous gestion améliorée (millions d'hectares)	120	56
Promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales et mise en œuvre de la batterie de réformes des politiques et du cadre juridique et institutionnel et des investissements contribuant à l'utilisation durable et à la préservation des services écosystémiques		
Nombre de bassins hydrographiques dans lesquels la sécurité hydrique, alimentaire, énergétique et écosystémique et la gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines sont assurées	10	27
Pêcheries surexploitées au niveau mondial ramenés à des niveaux plus viables (pourcentage de pêcheries, en volume)	20	12

RAPPORT INTÉGRAL

- I. Activités menées dans le cadre des projets en appui à la mise en œuvre de la CDB et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.**
1. Le présent projet de rapport à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) fournit des informations sur les activités menées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et dans d'autres domaines d'intervention du FEM, ainsi que dans le cadre des Programmes intégrés pilotes et des investissements dans la gestion durable des forêts qui ont des effets positifs pour la biodiversité mondiale, couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 15 mars 2018 (le rapport final à la 14^e Conférence des Parties couvrira la période allant jusqu'au 30 juin 2018). En outre, comme ce rapport est établi à la fin de FEM-6, il comporte également des informations relatives à la programmation pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018. Le rapport final à la Conférence des Parties couvrira les activités de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018.
 2. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité a pris note de la contribution du domaine d'intervention « diversité biologique » à la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En outre, la contribution d'autres domaines de programmation du FEM a été établie, compte tenu du caractère exhaustif du Plan stratégique pour la diversité biologique et du fait que de nombreux aspects thématiques qu'il comporte sont pris en compte dans d'autres domaines d'intervention et mécanismes de programmation du FEM. Ces domaines de programmation incluent le programme sur la Gestion durable des forêts (GDF), le domaine d'intervention « eaux internationales » (EI), le domaine d'intervention « changements climatiques » (CC-Att), le Fonds pour les pays les moins avancés dédié à l'adaptation, les Programmes intégrés pilotes (PIP), le programme pilote sur les instruments financiers autres les aides directes et le Programme de microfinancements. La contribution du Programme de microfinancements au Plan stratégique concerne au moins 12 des Objectifs d'Aichi et est présentée dans le tableau récapitulatif final.
 3. Ce projet de rapport à la CdP à la CDB présente l'ensemble de ces contributions et leurs liens avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité afin de donner une image plus précise de l'appui total apporté par le FEM à l'application du Plan stratégique. En outre, il rend compte de l'évolution aussi bien du FEM que de la CDB vers la mise en œuvre de ripostes intégrées face aux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité, une démarche qui nécessite une collaboration avec un large éventail d'acteurs qui, traditionnellement, n'interviennent pas dans le secteur de la biodiversité.
 4. Le tableau 1 ci-dessous résume l'utilisation des ressources dédiées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 jusqu'au 15 mars 2018. Au 15 mars 2015, sur l'ensemble des ressources allouées à chaque pays dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au titre du STAR pendant FEM-6, 777 millions de

dollars (74 %) avaient été programmés. Le montant *total* des ressources du FEM allouées à la biodiversité et programmées pour la mise en œuvre de projets et programmes s'élevait à 1,012 milliard de dollars, soit environ 78 % des ressources totales allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-6 (1,296 milliard de dollars). Ces ressources ont été programmées à travers 211 projets en utilisant des ressources prévues pour la biodiversité, soit dans le cadre de projets/programmes indépendants sur la biodiversité soit dans le cadre de projets multisectoriels et de 11 programmes-cadres. Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets.

5. Lors de sa 51^e réunion d'octobre 2016, le Conseil du FEM a approuvé une mesure visant à combler le déficit de financement résultant des fluctuations des taux de change⁶. Le Conseil a décidé que les ressources allouées aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement, à la réserve pour le domaine d'intervention « diversité biologique », et aux activités habilitantes devraient être protégées en priorité.

⁶ <http://www.thegef.org/council-meeting-documents/update-gef-6-resource-availability-0>

Tableau 1. Résumé de l'utilisation des ressources programmées pendant FEM-6 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » (du 1^{er} juillet au 15 mars 2018)⁷

Domaine d'intervention « diversité biologique »	FEM-6 Objectifs de la programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (%)
<i>Allocations individuelles au titre du STAR</i>	1 051	777,2	74 %
Ressources réservées dans le cadre du STAR			
Ressources réservées dans le domaine d'intervention	50	41,4	83
Obligations en vertu de la Convention	13	23,9	184
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité	37	17,5	47
Ressources réservées dans le cadre des Programmes intégrés pilotes	45	45	100
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	35	35	100
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	10	10	100
Ressources réservées dans le domaine de la gestion durable des forêts	150	148,5	99
Ressources totales réservées dans le cadre du STAR	245	234,9	96
Ressources totales	1 296	1 012	78

⁷ Ces chiffres induent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets.

Domaine d'intervention « diversité biologique »

6. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité comprend dix programmes qui contribuent directement à l'application du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers un ensemble de mesures qui s'attaquent aux facteurs les plus cruciaux de l'appauvrissement de la biodiversité dans des paysages terrestres et marins tout entiers. Ces programmes comprennent des approches pour la préservation/protection directes, la réduction des menaces, l'utilisation durable, la prise en compte systématique de la biodiversité. Chacun de ces programmes apporte une réponse à des menaces et opportunités ciblées sur le plan spatial et thématique, c'est-à-dire qu'il apporte une réponse ciblée et calibrée dans un écosystème ou un lieu spécifique dans un paysage terrestre ou marin. En outre, pour la première fois, la stratégie prend en compte le principal facteur sous-jacent de l'appauvrissement de la biodiversité, à savoir le fait de ne pas comptabiliser ni déterminer la valeur économique totale des écosystèmes et de la biodiversité. Ainsi, la stratégie du FEM dans le domaine de la biodiversité tient compte de la stratégie du FEM à l'horizon 2020 et de l'accent qu'elle met sur les facteurs de la dégradation de l'environnement mondial et sur le soutien d'activités innovantes et réalisables à différentes échelles et qui ont le plus grand impact pour un coût raisonnable.
7. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité identifie clairement le lien entre les dix programmes du FEM et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le tableau 2 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM à la biodiversité à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été présentés et approuvés pendant FEM-6 jusqu'au 15 mars 2018.
8. Si certains programmes du FEM sur la biodiversité ont un lien avec un seul Objectif d'Aichi pour la biodiversité, tel que l'Objectif 11 sur les aires protégées, d'autres programmes du FEM contribuent à plusieurs Objectifs d'Aichi, ce qui rend la présentation de l'information sur l'allocation des ressources par Objectif très difficile, voire impossible. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre du Programme 9 (Gestion de l'interface humains-biodiversité) où une analyse des montants en dollars investis dans des projets d'intégration de la diversité biologique a révélé que les activités menées dans le cadre des projets du FEM contribuent souvent à plus d'un Objectif d'Aichi pour la biodiversité, eu égard au caractère intégré de ces investissements et à la description des objectifs eux-mêmes. Aux fins de la présentation des ressources de programmation dans les tableaux ci-après, ces Objectifs sont regroupés et n'ont pas été ventilés en fonction du montant total des ressources investies par Objectif.

Tableau 2. Répartition des ressources du domaine d'intervention « diversité biologique » par objectif et par programme dans ledit domaine pendant FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)⁸

Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi ⁹	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 1 dans le domaine de la DB-1 : Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale	Objectif 11	137,7	660,7	798,4
Programme 2 dans le domaine de la DB-1 : Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées	Objectif 11	80,4	417,3	497,7
Programme 3 dans le domaine de la DB-2 : Prévention de l'extinction des espèces menacées connues	Objectif 12	72,6	345	417,6
Programme 4 dans le domaine de la DB-2 : Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes	Objectif 9	35,5	146,3	181,7
Programme 5 dans le domaine de la DB-2 : Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Pas directement associé à un objectif	4,2	7,6	11,8
Programme 6 dans le domaine de la DB-3 : Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens	Objectifs 6 et 10	13,5	73,3	86,8
Programme 7 dans le domaine de la DB-3 : Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales	Objectifs 7 et 13	37,7	325,9	363,7
Programme 8 dans le domaine de la DB-3 : Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	31,8	140,5	172,3
Programme 9 dans le domaine de la	Objectifs	303,3	1 577,6	1 880,9

⁸ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes spécifiques du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

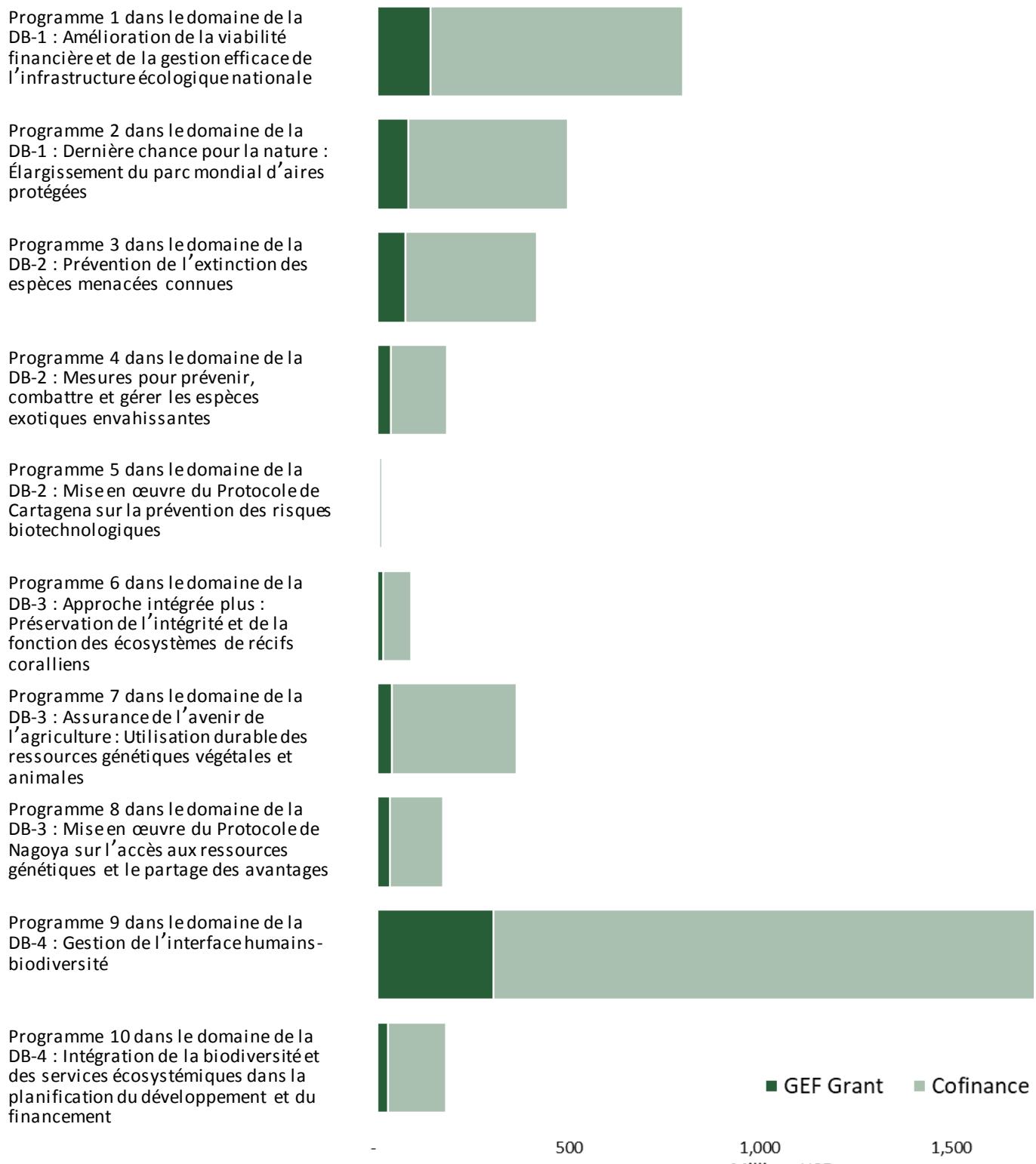
⁹ En règle générale, nous avons évité de comptabiliser deux fois les ressources programmées, même si la plupart des projets contribuent simultanément à plus d'un objectif à la fois dans le cadre de leurs composantes et à travers le même ensemble d'activités. Par conséquent, nous avons choisi de répartir les montants des projets à des objectifs spécifiques, sur la base des résultats primaires et secondaires mesurables présentés dans la conception de chaque projet.

DB-4 : Gestion de l'interface humains-biodiversité	3,5,6,7,14 et 15			
Programme 10 dans le domaine de la DB				
DB-4 : Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement	Objectifs 2 et 20	26,5	152,1	178,6
Activités habilitantes dans le domaine de la DB : Révision des SPANB ¹⁰	Objectif 17	18,6	13	31,7
Total (n'inclut pas les risques biotechnologiques)		761,8	3 859,3	4 621,1

9. Au cours des 15 dernières années, les pays ont systématiquement accordé la priorité au financement de la gestion de leurs réseaux d'aires protégées lors de la répartition de leurs ressources. Cependant, durant les deux dernières années de FEM-6, les pays ont continué de revoir leurs priorités, comme l'indique la figure 1, en investissant l'essentiel de leurs ressources dans l'amélioration de la gestion de la biodiversité dans les zones d'activité économique terrestres et marines, 57 % des allocations individuelles des pays dans le domaine de la biodiversité étant affectés au financement d'activités réalisées en dehors de l'espace officiellement recouvert par les zones protégées et 29 % à la gestion des aires protégées. Il s'agit d'investissements dans l'utilisation durable de l'agrobiodiversité, la gestion des espèces exotiques envahissantes au moyen d'approches systématiques, la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages, en plus des investissements plus traditionnels dans la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre des programmes 9 et 10 du FEM. Cette tendance à investir plus de ressources du FEM dans la gestion de la biodiversité en dehors du réseau d'aires protégées a vu le jour pendant FEM-5.

¹⁰ La plupart des pays (94 %) parmi ceux admis à bénéficier de l'aide du FEM ont reçu des fonds pendant FEM-5 pour la révision de leur SPANB. Quatre autres pays ont reçu une aide pendant FEM-6, ce qui porte le total général à 97 % des pays admissibles du FEM.

Figure 1. Répartition cumulative des allocations individuelles au titre du STAR et cofinancement par objectif et par programme pendant FEM-6 pour cours de la période sous revue (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)



Financement pour la préparation des projets (Financement PPG)

10. Pour aider les pays à développer pleinement une idée de projet (FIP) pour en faire une proposition à soumettre à l'agrément de la directrice générale, le FEM commence souvent par accorder un premier financement. Quatre-vingts (80) financements pour la préparation de projets (financements PPG) ont été approuvés durant la période sous revue à hauteur de 10,7 millions de dollars, plus des frais connexes s'élevant à 0,99 million de dollars.¹¹

Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques rattaché à la Convention sur la diversité biologique

11. Au cours de la période sous revue, le FEM a financé deux projets nationaux (Cuba et Guatemala) en appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Il a investi 3,2 millions de dollars qui ont permis de mobiliser 4,6 millions de dollars de cofinancement.

Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique

12. Au cours de la période sous revue, le FEM a approuvé six projets nationaux (Brésil, Cambodge, Lesotho, Ouganda, République démocratique du Congo et Timor-Leste) destinés à renforcer les capacités techniques, juridiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il a investi 15,3 millions de dollars et mobilisé 50,4 millions de dollars de cofinancement.

13. Au cours de la période considérée, le FEM a approuvé un projet mondial destiné à aider 65 pays à produire un rapport national intérimaire. Il a investi 1,4 million de dollars et mobilisé 1,1 million de dollars de cofinancement.

Gestion durable des forêts

14. La Stratégie adoptée pour FEM-5 dans le domaine de la GDF préconise une approche intégrée à l'échelle des paysages, appliquant des principes écosystémiques et comprenant des objectifs axés sur les moyens de subsistance dans la gestion des écosystèmes forestiers. Quatre objectifs et programmes de la stratégie contribuent directement à la protection des forêts (Objectif 11), à la gestion des forêts (Objectif 7), à la restauration des forêts (Objectifs 14 et 15) et au transfert de technologies et de connaissances (Objectif 19). Le tableau 3 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM à la GDF à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays. À noter que le Programme 3 du domaine GDF contribue aux Objectifs 14 et 15, tandis que les autres programmes sont chacun directement liés à un Objectif d'Aichi.

¹¹ Ces chiffres incluent le montant intégral des financements PPG des programmes-cadres qui bénéficient notamment des ressources allouées à la biodiversité.

Tableau 3. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine de la gestion durable des forêts (GDF) pour FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2016 au 15 mars 2018)¹²

Objectif et programme liés à la GDF	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
GDF 1 : Ressources forestières conservées : Réduire les pressions exercées sur les forêts à haute valeur de conservation en s'attaquant aux facteurs du déboisement	Objectif 11	3,9	110,8	114,7
GDF 2 : Gestion forestière améliorée : Préserver les flux de services écosystémiques forestiers et améliorer la résilience au changement climatique grâce à la GDF	Objectif 7	24,5	151,2	175,8
GDF 3 : Écosystèmes forestiers restaurés : Inverser la tendance à la perte des services écosystémiques dans les paysages forestiers dégradés	Objectifs 14 et 15	2,2	17,5	19,8
GDF 4 : Accroissement de la coopération régionale et mondiale : Renforcement de la coordination régionale et mondiale sur les initiatives prises pour préserver les ressources forestières, améliorer la gestion des forêts et restaurer les écosystèmes forestiers à travers le transfert de l'expérience et du savoir-faire internationaux	Objectif 19	0,04	2,6	2,6
Totaux		30,6	282,1	312,7

Domaine d'intervention « atténuation du changement climatique »

15. Le but de la stratégie dans le domaine de l'atténuation du changement climatique pendant FEM-6 est d'aider les pays en développement et les économies en transition à opérer des changements profonds sur la voie d'un développement sobre en carbone. La

¹² Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes spécifiques du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

contribution directe la plus importante de la stratégie adoptée dans le domaine de l'atténuation des effets du changement climatique à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité intervient à travers les activités terrestres soutenues par le Programme 4 sur la promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone dans l'espace forestier et d'autres utilisations des sols, et appui à des solutions agricoles intelligentes sur le plan climatique. Le tableau 4 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM au changement climatique à la réalisation de l'Objectif d'Aichi 15, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 4. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)¹³

Objectif et programme liés au changement climatique	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 4 dans le domaine du CC-2 : Promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone dans l'espace forestier et d'autres utilisations des sols, et appui à des solutions agricoles intelligentes sur le plan climatique	Objectif 15	142,1	343	485,1

Domaine d'intervention « adaptation au changement climatique »

16. Le FEM administre deux fonds fiduciaires distincts ayant pour priorité l'adaptation au changement climatique, à savoir le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). Ces fonds ont été créés pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), certains des projets approuvés au cours de la période sous revue contribuent au Plan stratégique pour la biodiversité et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le

¹³ Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine du changement climatique ou à des Objectifs d'Aichi.

tableau 5 ci-dessous présente la contribution des ressources du Fonds pour les PMA à la réalisation des Objectifs d'Aichi 7 et 14, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 5. Répartition cumulative des ressources du Fonds pour les PMA programmées par le FEM pendant FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)¹⁴

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets provenant du Fonds pour les PMA (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Objectif 7	10,5	35,2	45,7
Objectif 14	8,2	30,4	38,6
Totaux	18,7	65,6	84,3

Domaine d'intervention « eaux internationales »

17. Le domaine d'intervention « eaux internationales » aide les pays à gérer ensemble leurs bassins d'eaux de surface, bassins d'eau souterraine et systèmes côtiers et marins transnationaux afin de favoriser le partage des avantages découlant de leur utilisation. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine des eaux internationales doit réaliser trois objectifs pour atteindre son but qui est la promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales : 1) favoriser la gestion durable des réseaux hydrographiques transnationaux en soutenant la coopération plurinationale au moyen d'un renforcement des capacités de base, de recherches ciblées et d'un transfert de connaissances à l'échelle du portefeuille ; 2) stimuler les investissements afin d'arbitrer les conflits d'usage des eaux dans la gestion des bassins hydrographiques et hydrologiques transnationaux et développer la coopération ; et 3) développer la coopération plurinationale et catalyser l'investissement pour favoriser la pêche durable, restaurer et protéger les habitats côtiers et réduire la pollution des côtes et des grands écosystèmes marins. Si les objectifs 1 et 2 de la stratégie contribuent de manière indirecte à la réalisation des Objectifs d'Aichi, l'objectif 3 de la stratégie quant à lui contribue directement à l'Objectif d'Aichi 6. Le tableau 6 ci-dessous présente la

¹⁴ Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des objectifs spécifiques du Fonds pour les PMA ou à des Objectifs d'Aichi.

contribution des ressources consacrées par le FEM aux eaux internationales à la réalisation de l'Objectif d'Aichi 6, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 6. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine d'intervention « eaux internationales » pendant FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)¹⁵

Objectif et programme liés aux eaux internationales	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 7 dans le domaine des EI 3 : Promouvoir la pêche durable	Objectif 6	79,4	677,1	756,5

Programmes intégrés pilotes

18. Les Programmes intégrés pilotes (PIP) ont été introduits pendant FEM-6 pour éprouver la mise en œuvre d'une approche plus intégrée qui permet de s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux ponctuels et pressants dont la résolution est étroitement en phase avec les objectifs et les buts des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont le FEM fait office de mécanisme financier. Comme indiqué dans la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, les deux PIP ci-dessous cadreraient le plus étroitement avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité : *Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières et Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique subsaharienne*.
19. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution des PIP du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le PIP sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières est celui qui contribue le plus directement au Plan stratégique pour la diversité biologique. Le PIP sur la sécurité alimentaire apporte une contribution moins importante aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Par conséquent, il n'est présenté ici qu'à titre d'information. Il contribue indirectement aux Objectifs d'Aichi et n'est pas inclus dans le rapport global. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution directe et indirecte des ressources consacrées par le FEM aux PIP à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 5, 7, 13 et 14.

¹⁵ Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes spécifiques du FEM dans le domaine des eaux internationales ou à des Objectifs d'Aichi.

Tableau 8. Répartition cumulative des ressources consacrées par le FEM aux PIP et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)¹⁶

Programme intégré pilote	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	Objectifs 4, 5, 7 et 14 (contribution directe)	40,3 (35 provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »)	443,2	483,5
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	Objectifs 7 et 13 (contribution indirecte)	106,36 (10 provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »)	805,4	911,7

Instruments financiers autres que les aides directes

20. Le recours à des instruments autres que les aides directes a été accru au cours de la période couverte par FEM-6 afin de mobiliser des capitaux auprès du secteur privé et contribuer à la viabilité financière grâce aux possibilités de génération de revenus que ces instruments présentent. Pendant la période sous revue, deux projets ont été approuvés qui contribuent directement aux Objectifs d'Aichi 1, 6, 7, 10, 14 15 et 20, tel que présenté dans le tableau 8 ci-dessous.

¹⁶ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des Objectifs d'Aichi spécifiques.

Tableau 8. Répartition cumulative des ressources du FEM consacrées au Programme pilote sur les instruments financiers autres les aides directes et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2016 au 15 mars 2018)¹⁷

Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Aide apportée par le FEM aux projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Troisième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish3)	Objectif 6	5,0	32,0	37,0
Initiative pour le financement de la conservation de la CIPC - Accroissement et démonstration de la valeur du financement mixte des activités de conservation	Objectifs 1, 6, 7, 10, 14, 15 et 20	8,3	102,8	111,1
Totaux		13,3	134,8	148,1

Programme de microfinancements

21. Au cours de la période sous revue, 36 millions de dollars de ressources de base ont été investis dans le Programme de microfinancements, lesquels ont permis de mobiliser 37 millions de dollars supplémentaires de cofinancement. L'annexe 1 présente les projets rattachés au Programme de microfinancements qui ont bénéficié d'un financement au titre du STAR.
22. Se référant aux aides accordées dans les cycles antérieurs du FEM, le Programme de microfinancements a renforcé son orientation stratégique et son approche ciblée de l'octroi de financements pendant FEM-6 en regroupant les microfinancements dans les

¹⁷ Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des Objectifs d'Aichi spécifiques.

zones d'activité économique terrestres/marines prioritaires sélectionnées dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie-programme des pays, auquel ont contribué les États, la société civile, les milieux universitaires, les peuples autochtones et le secteur privé. Des approches éprouvées par le passé, telles que la gestion communautaire de la préservation des aires protégées (COMPACT) mise au point avec le soutien de la Fondation pour les Nations Unies pour les sites du patrimoine mondial de 2001 à 2014, ont été poursuivies à grande échelle et reproduites dans des aires protégées à travers le monde entier, avec le concours du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'IUCN.

23. En ce qui concerne les Objectifs d'Aichi établis au titre de la CDB, le Programme de microfinancements continue d'occuper une place stratégique dans les domaines suivants :

- a. la reconnaissance des savoirs, innovations et pratiques traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) tels que considérés par le Groupe de travail de la CDB sur la mise en œuvre de l'article 8j (savoirs traditionnels) et 10c (usage coutumier) ;
- b. le rôle des aires et territoires des peuples autochtones et des communautés locales (APAC) dans la réalisation de l'Objectif d'Aichi 11 en référence aux aires protégées (AP) gérées ou gouvernées par l'État, ainsi que les « autres mesures de conservation efficaces basées sur les sites » comprenant des APAC et des aires protégées et/ou conservées exploitées par le secteur privé (y compris un cofinancement de 16,3 millions de dollars le BMUB du Gouvernement allemand).

24. S'agissant de l'Objectif d'Aichi 15 (résilience des écosystèmes), avec 12 millions de dollars de cofinancement du Gouvernement australien, le Programme de microfinancements continue d'être un mécanisme d'exécution d'un programme mondial d'appui à l'adaptation à base communautaire (CBA) dans 37 des 38 PEID à travers le monde, ainsi que pour 20 pays en appui à la résilience socio-écologique des zones d'activité économique, avec 10 millions de dollars d'aide de l'« initiative Satoyama » du Gouvernement japonais. Pour ce qui est de l'Objectif 16 (Protocole de Nagoya), le Programme de microfinancements a établi un partenariat avec l'initiative pluripartite sur le renforcement des capacités en matière d'APA pour la sensibilisation au Protocole de Nagoya auprès des communautés autochtones et locales là où des projets sont en cours, et ce dans plus de dix pays au niveau mondial.

Contribution globale du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

25. Le tableau 9 ci-dessous présente l'ensemble des contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers diverses sources de financement pendant FEM-6. En somme, 1,543 milliard de dollars de ressources du FEM ont permis de mobiliser 7,986 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de 1 à 5. C'est donc un montant total général de 9,529 milliards de dollars qui a été investi dans l'application

du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018.

26. Sur les 1,5 milliard de dollars de ressources du FEM investies, 50 % proviennent des allocations au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 50 % restants proviennent des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres sources de financement au sein du FEM.

Tableau 9. Contribution directe cumulée de l'ensemble des ressources du FEM à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique (du 1^{er} juin 2014 au 15 mars 2018)¹⁸

Source de financement	Financement du FEM (USD millions)	% du financement total du FEM	Cofinancement (USD millions)	% du cofinancement	Total (financement du FEM et cofinancement) (USD millions)	% du total (financement du FEM et cofinancement)
Ressources allouées au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	777,2	50 %	3 859	48 %	4636,2	47 %
Programme sur la GDF	205,1	13 %	1189	15 %	1394,1	15 %
Atténuation du changement climatique	218,5	14 %	829,6	10 %	1048,1	11 %
Domaine d'intervention « eaux internationales »	134	9 %	1096	14 %	1230	13 %
Programme intégré pilote (Chaîne d'approvisionnement en matières premières)	40,3	3 %	443,2	5 %	483,5	5 %
Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	29,3	2 %	218,2	3 %	247,5	3 %
Fonds pour les pays les moins	102,6	7 %	314,1	4 %	416,7	5 %

¹⁸ Ces chiffres n'induent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes spécifiques du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

avancés						
Programme de microfinancement s	36	2 %	37	1 %	73	1 %
Totaux	1543		7986,1		9529,1	

II) Suite donnée par le FEM aux orientations reçues de la 13^e Conférence des Parties à la CDB

27. Dans la décision XIII/21, la Conférence des Parties a donné des orientations au FEM sur diverses questions, y compris les priorités dans le cadres des programmes pour la période couverte par FEM-7. Le FEM a totalement intégré les orientations fournies dans le Cadre quadriennal des priorités du programme axé sur les résultats (2018-2022) dans sa stratégie dans le domaine de la diversité biologique pendant FEM-7 et dans trois Programmes à impact qui visent à obtenir un impact à grande échelle en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de l'appauvrissement de la biodiversité ainsi qu'aux facteurs/pressions directs. Les orientations particulières sur les opérations du FEM et sur des sujets thématiques spécifiques relatifs à la biodiversité ont été dûment prises en compte et un rapport d'avancement sur les suites données par le FEM à ces orientations est présent dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Suites données par le FEM aux orientations contenues dans la décision de la 13^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB (Décision XIII/21)

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
A. Cadre quadriennal des priorités du programme axé sur les résultats (2018-2022)	
<p><i>Adopte les orientations consolidées au mécanisme de financement, y compris le cadre quadriennal des priorités de programme (2018-2022), pour la septième période de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial tel qu'il figure dans les annexes I et II de la présente décision, et décide de retirer les décisions et éléments de décisions précédents relatifs au mécanisme de financement et limités aux dispositions qui ont trait à celui-ci ;</i></p> <p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial, les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du Fonds pour l'environnement mondial, les organisations partenaires mondiales et régionales compétentes</i></p>	<p>Le Document d'orientation de programmation et de politique générale de FEM-7 établi pour les réunions de reconstitution des ressources met l'accent sur la programmation intégrée pour la réalisation des synergies entre les AME. Le document présenté à la quatrième réunion de reconstitution peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.thegef.org/council-meetings/gef-7-replenishment-fourth-meeting</p> <p>Plus précisément, la stratégie envisagée pour la biodiversité pendant FEM-7 incarne pleinement une approche intégrée de la gestion de la biodiversité qui prend en compte le Cadre quadriennal des priorités du programme (2018-</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>et le Secrétaire exécutif à promouvoir la mise en œuvre fructueuse du cadre quadriennal des priorités de programme (2018-2022) pour la septième période de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial ;</p> <p><i>Encourage le Fonds pour l'environnement mondial à poursuivre la programmation intégrée et à la renforcer, comme moyen d'exploiter les possibilités de synergie dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement associés ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 14 et 15 ;</i></p>	<p>2022) pour la septième période de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, tel qu'il figure aux annexes I et II de la décision CBD/COP/DEC/XIII/21. La mise en œuvre du Cadre des priorités du programme pour FEM-7 établi par 13^e Conférence des Parties à la CDB, tel qu'il est actuellement formulé dans les Orientations de programmation proposées pour FEM-7, est soutenue par le projet de stratégie relative à la biodiversité pour FEM-7, avec trois Programmes à impact qui visent à obtenir un impact à grande échelle en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de l'appauvrissement de la biodiversité ainsi qu'aux facteurs/pressions directs. Ensemble, ces programmes apportent une réponse stratégique complète aux facteurs/pressions directs les plus importants de l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
<p><i>Prend note de la première évaluation du programme pilote d'accréditation, et demande au Fonds pour l'environnement mondial d'étudier la possibilité d'améliorer les modalités d'accès au programme, notamment en permettant à davantage d'agences nationales de pays en développement d'y participer, en fonction de ses propres expériences, y compris des conclusions de cette évaluation, et en tenant compte de l'expérience d'autres instruments financiers internationaux pertinents en matière de modalités d'accès.</i></p>	<p>Lors de sa 50^e réunion tenue en juin 2016, ayant examiné l'analyse faite par le Secrétariat de la couverture et de l'efficacité du réseau des 18 agences du FEM (GEF/C.50/07), et une évaluation de l'élargissement du Partenariat du FEM effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (GEF/ME/C.50/06), le Conseil du FEM a décidé de réévaluer, au terme de la sixième période de reconstitution ressources de la Caisse du FEM (FEM-6), s'il fallait lancer un processus d'accréditation d'un nombre restreint d'agences supplémentaires. Le Conseil a décidé que cette évaluation devrait s'appuyer sur les conclusions du Sixième bilan global du FEM, attendu en septembre 2017, et de prendre en compte les critères énoncés dans le document du Secrétariat.</p> <p>Le Sixième bilan global note que le dernier élargissement du Partenariat a contribué à améliorer l'accès des pays à un éventail plus large de capacités techniques ; à une plus large palette de choix parmi les agences ; et à l'appropriation par les pays. Toutefois, il ressort également de ce rapport que la concurrence accrue entre les agences s'est parfois avérée</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
	<p>contre-productive, et que l’élargissement s’est traduit par des compromis sur l’efficacité, avec une augmentation des coûts de transaction pour le Secrétariat et les points focaux nationaux.</p> <p>Compte tenu des constatations, conclusions et recommandations du Sixième bilan global, ainsi que d’une analyse actualisée présentée par le Secrétariat à la deuxième réunion sur la septième reconstitution ressources de la Caisse du FEM (FEM-7) tenue en octobre 2017, la plupart des Participants à la reconstitution ont noté que le réseau actuel de 18 Agences offre une couverture géographique et thématique suffisante, ce qui indique qu’il n’est point nécessaire de procéder à élargissement du réseau du FEM dans l’immédiat. Cette idée ressort dans le dernier projet de recommandations pratiques des Participants, sous réserve d’un examen final et d’une approbation à la quatrième réunion de reconstitution d’avril 2018.</p> <p>Les recommandations pratiques finales pour FEM-7, y compris sur la question de l’accréditation et du réseau du FEM, seront transmises pour examen et approbation par le Conseil du FEM à sa 54^e réunion de juin 2018. Lors de cette réunion, le Secrétariat du FEM présentera également une analyse actualisée de la couverture géographique et thématique, ainsi que de l’efficacité, de l’efficience et des interventions du réseau du FEM comme l’a demandé le Conseil en juin 2016.</p>
<i>Demande au Fonds pour l’environnement mondial d’inclure des informations relatives aux éléments individuels des orientations consolidées, en particulier le cadre quadriennal des priorités de programme, dans ses futurs rapports à la Conférence des Parties.</i>	Le FEM inclura ces informations dans les futurs rapports à la COP une fois que FEM-7 sera en vigueur.
D. Deuxième détermination des besoins de financement	
<i>Prie le Fonds pour l’environnement mondial de</i>	Au cours du processus de reconstitution des

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
prendre en compte, dans le cadre du processus de reconstitution des ressources pour la septième période de reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial, le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le rapport sur l'évaluation des besoins de l'équipe d'experts, tout en prenant note des limitations identifiées par l'équipe d'experts.	ressources de FEM-7, les Participants à la reconstitution ont tenu compte de ce point. La stratégie relative à la biodiversité proposée pour FEM-7 et les programmes à impact susmentionnés rattachent leurs objectifs et résultats à leur contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
E. Orientations supplémentaires	
<i>Encourage le Fonds pour l'environnement mondial à envisager un financement conjoint, en partenariat avec les autres instruments financiers internationaux, pour les projets visant à atteindre les objectifs de plus d'une convention de Rio ;</i>	<p>Le FEM continue de saisir les possibilités de financement conjoint pour œuvrer à l'amélioration de l'état de l'environnement mondial et atteindre les objectifs de plusieurs conventions de Rio.</p> <p>Par exemple, le projet de la Banque mondiale et du FEM intitulé « Développement durable à faible émission de carbone dans la région d'Orinoquia en Colombie » (financement du FEM pour la biodiversité : 5,9 millions de dollars, cofinancement : 70,1 millions de dollars), comprend un financement de 20 millions de dollars provenant de l'Initiative du Fonds BioCarbone pour des paysages forestiers durables et contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du FEM en rapport avec la CDB et la CCNUCC. Le projet s'attaquera aux causes directes et indirectes actuelles et envisagées de l'appauvrissement de la biodiversité et aux émissions résultant de l'agriculture, de la foresterie et d'autres affectations des terres en Orinoquia.</p> <p>Ce projet vise à : a) renforcer les instruments d'aménagement du territoire avec des critères (de gestion durable de la biodiversité et des paysages à faibles émissions de carbone), notamment l'aménagement du territoire, le régime foncier et les mesures de lutte contre le déboisement ; b) améliorer la protection de la biodiversité dans des aires protégées couvrant une superficie totale de 494 901 hectares ; c) intégrer la biodiversité et les valeurs des services écosystémiques dans la planification de l'utilisation des terres, couvrant une superficie</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
	<p>de 4,6 millions d'hectares ; et d) concevoir un vaste programme de réduction des émissions pour la région d'Orinoquia, comprenant la mise en place d'un système de surveillance et de vérification de la réduction des émissions et la conception du futur programme de paiement axé sur les résultats.</p> <p>Un autre exemple est le projet Banque mondiale/FEM intitulé « Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe » (financement du FEM pour la biodiversité et l'atténuation du changement climatique : 6,2 millions de dollars, cofinancement : 32,4 millions de dollars) réalisé au Congo RD, qui vise à améliorer la gestion des forêts et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce projet comprend un financement de 14,2 millions de dollars du Programme d'investissement forestier et un financement de 18,2 millions de dollars de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale. Il contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du FEM relatifs à la CDB et à la CCNUCC et vise à améliorer la gestion des zones riches en biodiversité couvrant une superficie totale de 250 000 hectares, à améliorer la gestion durable des terres sur 100 000 hectares et à éliminer 1,45 million de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone.</p>
<p><i>Prend note de l'insuffisance de ressources prévue pour la sixième période de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial en raison des fluctuations des taux de change, et de la décision du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial concernant le point 6 de l'ordre du jour de la 51^{ème} réunion du Conseil ;</i></p> <p><i>Note le rôle crucial du Fonds pour l'environnement mondial dans la mobilisation de ressources au niveau national et en appui à la réalisation des Objectifs d'Aichi, et demande au Fonds pour l'environnement mondial de poursuivre ses efforts</i></p>	<p>Le FEM cherche à réduire au minimum les conséquences dues déficits des financements des projets conformément à la décision GEF/C.51/04 du Conseil du FEM.</p> <p>Au cours des négociations sur la septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, les Participants ont examiné des options pour gérer l'exposition du FEM aux risques de change, à la lumière des informations préparées par l'Administrateur du FEM (document GEF/R.7/16, intitulé <i>Financial Considerations for the GEF-7 Replenishment</i>; GEF/R.7/Inf.15, <i>Overview of the International Development</i></p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>visant à réduire au minimum les conséquences potentielles des insuffisances prévues, mentionnées au paragraphe 18 ci-dessus, dans son appui fourni aux pays en développement, afin de respecter les orientations pertinentes en matière de programmation pour la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial et de maintenir le niveau de son appui fourni aux pays bénéficiaires du Fonds pour l'environnement mondial ;</p> <p><i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial d'envisager d'étudier des mesures visant à atténuer les risques potentiels, notamment ceux liés aux variations des taux de change, afin d'éviter des effets néfastes possibles sur les prochaines reconstitutions pour la fourniture de ressources financières à tous les pays bénéficiaires du Fonds pour l'environnement mondial, compte dûment tenu des dispositions des paragraphes 5 et 6 de l'article 20 de la Convention ;</i></p>	<p><i>Association's [IDA's] Experience of Hedging Donor Contributions).</i> Au mois de mars 2018, les participants n'avaient pas encore fini de délibérer sur ces options.</p>
<p><i>Prie instamment le Fonds pour l'environnement mondial et ses partenaires de soutenir les efforts des pays bénéficiaires visant à identifier et mobiliser un financement conjoint pour ses projets liés à la mise en œuvre de la Convention, y compris par le biais de partenariats public-privé, et à appliquer les accords de cofinancement de manière à améliorer l'accès et éviter les obstacles et l'augmentation des coûts pour les pays bénéficiaires en ce qui concerne leur accès aux fonds du Fonds pour l'environnement mondial ;</i></p>	<p>Le FEM et ses partenaires continueront d'aider à identifier et mobiliser des cofinancements pour soutenir la mise en œuvre des projets du FEM. Le tableau 9 présente l'ensemble des contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers diverses sources de financement pendant FEM-6. En somme, 1,543 milliard de dollars de ressources du FEM ont permis de mobiliser 7,986 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de 1 à 5. C'est donc un montant total général de 9,529 milliards de dollars qui a été investi dans l'application du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.</p> <p>Sur les 1,543 milliard de dollars de ressources du FEM investies, 50% proviennent des allocations au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 50 % restants proviennent des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres sources de financement au sein du FEM.</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<i>Demande au Fonds pour l'environnement mondial, en réponse aux inquiétudes exprimées par les Parties concernant la transparence du processus d'approbation des projets du Fonds pour l'environnement mondial, d'inclure dans son rapport à la Conférence des Parties des informations relatives au paragraphe 3.3d) du mémorandum d'accord ;</i>	Au cours de la période sous revue, tous les projets relatifs à la biodiversité et les projets multisectoriels utilisant des ressources dédiées à la diversité biologique soumis au Conseil ont été approuvés.
Restauration des écosystèmes	
<i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial et les Parties qui sont en mesure de le faire et d'autres donateurs, tels que les institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement, à fournir un appui aux activités de restauration des écosystèmes, ainsi qu'aux processus de suivi, selon qu'il convient, et intégrés, s'il y a lieu, dans les programmes et initiatives pour le développement durable, la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, la création d'emplois, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la réduction des risques de catastrophe et l'élimination de la pauvreté ;</i>	Au cours du FEM-6, le FEM a soutenu le programme « Initiative pour la restauration - Promouvoir l'innovation et l'intégration à l'appui du Défi de Bonn » doté de 53 millions de dollars de ressources du FEM qui ont mobilisé 201 millions de dollars de cofinancement. Les pays participants sont les suivants : Cameroun, Chine, Guinée-Bissau, Kenya, Myanmar, Pakistan, RDC, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tanzanie. Pour FEM-7, un Programme à impact intitulé « Systèmes alimentaires, utilisation des terres et restauration » vise à ouvrir une possibilité de programmation pour soutenir la restauration des écosystèmes, en plus du soutien à la restauration des forêts fourni dans le cadre du Programme à impact « Gestion durable des forêts ».
Plan stratégique	
<i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial et invite d'autres partenaires de développement et donateurs qui sont en mesure de le faire, à continuer d'apporter un soutien en temps opportun, sur la base des besoins exprimés par les Parties, en particulier aux pays en développement Parties, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi qu'aux pays à économie en transition, pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément à la stratégie et aux objectifs de mobilisation des ressources</i>	Au cours de FEM-5 et de FEM-6, pratiquement tous les pays admissibles au FEM ont reçu une aide pour la révision de leur SPANB. Pendant FEM-7, le FEM soutiendra les quelques pays restants qui n'ont pas révisé leur SPANB. En outre, il donnera suite à toute autre orientation qui pourrait lui être donnée concernant l'élaboration des SPANB pendant FEM-7. Des allocations sont prévues pour ce soutien dans la stratégie relative à la biodiversité proposée pour FEM-7.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
convenus dans la décision XII/3 ;	
Objectifs d'Aichi 11 et 12	
<i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences d'exécution à faciliter l'harmonisation de l'élaboration et de l'application des mesures relatives aux aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone dans ses sixième et septième cycles de reconstitution, avec les mesures nationales identifiées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et, selon qu'il convient, au moyen d'ateliers régionaux pour la réalisation des Objectifs 11 et 12, en vue de faciliter le suivi et la communication systématiques des résultats de ces projets au fur et à mesure qu'ils contribuent à la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour la réalisation des Objectifs 11 et 12 d'Aichi pour la biodiversité et d'autres objectifs connexes.</i>	Le FEM continuera à soutenir la mise en œuvre de projets sur les aires protégées en appui aux Objectifs 11 et 12 d'Aichi pour promouvoir les priorités recensées dans les SPANB et autres documents de planification pertinents, et cela figure dans la stratégie relative à la biodiversité proposée pour FEM-7.
Sixième rapport national	
<i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial, à la lumière des lignes directrices révisées pour l'établissement des rapports au titre de la Convention et de ses protocoles, d'évaluer les niveaux de financement requis pour l'établissement des rapports nationaux, et de fournir un appui financier aux pays en développement en conséquence, promptement et efficacement.</i>	<p>Le FEM a entrepris une évaluation des niveaux de financement requis pour le rapport national et, par conséquent, il a quadruplé le financement pour l'établissement des sixièmes rapports nationaux en comparaison au financement des rapports nationaux antérieurs. Ces projets ont été approuvés pour soutenir la production des sixièmes rapports nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Afrique-1 et Afrique-2) • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Projet mondial : Afrique-3, plus les Maldives, le Nicaragua, le Pakistan et les îles Salomon) • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (LAC I et LAC II)

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Europe, CEI et Mongolie) • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Pacific) • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Asie) • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (6^e rapports nationaux - Afrique du Nord, Asie occidentale/centrale et Mauritanie) • Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (6^e rapports nationaux - diverses régions)
Intégration intersectorielle	
<i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres donateurs et institutions financières à fournir une assistance financière à des projets menés par les pays, qui abordent l'intégration intersectorielle, lorsque des pays en développement Parties en font la demande, en particulier les pays les moins avancés parmi eux, les petits États insulaires en développement, et les pays à économie en transition</i>	Le FEM continuera de soutenir l'intégration intersectorielle, un domaine du portefeuille du FEM qui continue de prendre de l'envergure par rapport à d'autres stratégies d'investissement dans la conservation auxquelles les Parties accordent une priorité. Des opportunités d'intégration intersectorielle sont prévues dans la stratégie relative à la biodiversité proposée pour FEM-7.
Connaissances traditionnelles	
<i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial, les institutions financières internationales, les organismes de développement et les organisations non gouvernementales concernées, selon qu'il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs, à envisager de fournir une assistance financière et technique aux pays en développement Parties, aux peuples autochtones</i>	Le FEM soutiendra des activités dans le cadre de projets pertinents pour répondre à ces demandes de renforcement des capacités.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>et aux communautés locales, en particulier les femmes au sein de ces communautés, afin d'accroître leur sensibilisation et de renforcer leurs capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des Lignes directrices facultatives Rutzolijirisaxik pour le rapatriement des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et à élaborer, selon qu'il convient, des protocoles ou processus communautaires pour assurer le « consentement préalable donné en connaissance de cause », le « consentement préalable donné librement et en connaissance de cause » ou « l'autorisation et la participation », selon les circonstances nationales, et le partage juste et équitable des avantages.</p>	
<p>Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</p>	
<p><i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial de continuer à fournir un financement en appui aux activités liées au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ;</i></p> <p><i>Souligne l'importance d'un soutien continu et prévisible de la part du Fonds pour l'environnement mondial aux Parties admissibles, afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations concernant l'établissement des rapports au titre du Protocole ;</i></p> <p><i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial de continuer à fournir un appui financier pour permettre aux pays en développement Parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi qu'aux Parties à économie en transition, de poursuivre la mise en œuvre du Cadre et plan d'action pour le renforcement des capacités ;</i></p> <p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à continuer d'aider les Parties admissibles qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place un cadre national pour la prévention des risques</i></p>	<p>La stratégie relative à la biodiversité pour FEM-6 inclutait le Programme 5 destiné à soutenir la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et l'appui à ces activités. Un domaine de programmation dédié pour l'appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena fait partie de la stratégie relative à la biodiversité proposée pour FEM-7 et donne suite à toutes les orientations passées et actuelles adressées au FEM.</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>biotechnologiques, et à mettre à disposition des fonds à cette fin ;</p> <p><i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial d'octroyer aux Parties admissibles des ressources financières pour faciliter la mise en œuvre effective du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés, dans le contexte d'activités de projets pertinents et dans le cadre de son mandat ;</i></p> <p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à continuer d'octroyer un financement pour des activités de renforcement des capacités concernant l'évaluation des risques et la gestion des risques, dans le cadre de projets menés par les pays ;</i></p> <p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à :</i></p> <p>Continuer de mettre à la disposition des Parties admissibles des fonds spécifiques pour qu'elles mettent en place leurs cadres nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques ;</p> <p>Continuer de financer des projets et des activités de renforcement des capacités sur les questions identifiées par les Parties, afin de faciliter davantage l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, y compris des projets de coopération régionale, tels que ceux qui utilisent les réseaux régionaux et infrarégionaux pour renforcer les capacités de détection des organismes vivants modifiés, en vue de faciliter le partage des expériences acquises et des enseignements tirés, et de mieux exploiter les synergies qui en découlent ;</p> <p>Faire en sorte que les priorités et les critères d'admissibilité des politiques, stratégies et programmes adoptés dans l'annexe I de la décision I/2 de la Conférence des Parties soient dûment appliqués d'une manière efficace, en ce qui concerne l'accès aux ressources financières et</p>	

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
leur utilisation ;	
Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	
<i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à fournir un appui pour l'établissement des rapports intérimaires nationaux au titre du Protocole de Nagoya aux Parties admissibles.</i>	Le FEM a approuvé un projet mondial destiné à aider 65 pays à produire un rapport national intérimaire. Il a investi 1,4 million de dollars et mobilisé 1,1 million de dollars de cofinancement.

III) Rapport sur l'état d'avancement des résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant FEM-6 concernant la CDB

28. Une série de cibles à atteindre par le FEM a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-6 Le tableau 11 ci-dessous présente les cibles cumulées indiquées dans les propositions approuvées par le Conseil du FEM (fiche d'identité de projet - FIP) du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018. Cela concerne les cibles les plus pertinentes pour la CDB et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les cibles cumulées représentent les principales réalisations de ces projets.
29. En ce qui concerne les résultats attendus concernant la superficie ciblée pour l'objectif « Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société », deux programmes-cadres financés pendant FEM-6, à savoir « Programme pour des paysages durables en Amazonie » (ASL) et Programme mondial pour la vie sauvage (GWP), ont couvert une zone beaucoup plus vaste que prévu initialement en raison de l'ambition affichée par les pays participant à ces programmes. La superficie ciblée par le Programme pour des paysages durables en Amazonie (ASL) est de 80 millions d'hectares et celle ciblée par le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) de 29 millions d'hectares, pour une superficie totale de 109 millions d'hectares pour les deux programmes, soit 36 % de la cible initiale qui était de 300 millions. Ainsi, ce sont ces deux programmes qui expliquent le taux de réalisation de 142 % pour cette cible.
30. En ce qui concerne les résultats attendus pour la cible concernant l'objectif « Gestion durable des sols dans les systèmes de production », nous nous attendons à ce que la cible soit pratiquement totalement atteinte, lorsque les projets approuvés par la directrice générale seront soumis avec pour effet d'accroître les réalisations concernant les superficies du fait de la phase de conception des projets. Nous ferons ressortir des évolutions dans le rapport final présenté à la 14^e réunion de la Conférence des Parties.

31. Le fait que la cible pour l'objectif « Pêcheries surexploitées au niveau mondial ramenés à des niveaux plus viables » n'ait pas été atteinte s'explique en grande partie par la réduction de l'impact attendu de l'Initiative sur les pêcheries côtières (CFI).

Tableau 11. Progrès vers les objectifs fixés lors de la reconstitution de FEM-6 (du 1^{er} juillet 2014 au 15 mars 2018)

Indicateurs	Résultats escomptés	Taux de réalisation
Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société		
Paysages terrestres et marins placés sous gestion améliorée aux fins de la préservation de la biodiversité (millions d'hectares)	300	426
Gestion durable des sols dans les systèmes de production (agriculture, terrains de parcours et paysages forestiers)		
Zones d'activité économique placées sous gestion améliorée (millions d'hectares)	120	56
Promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales et mise en œuvre de la batterie de réformes des politiques et du cadre juridique et institutionnel et des investissements contribuant à l'utilisation durable et à la préservation des services écosystémiques		
Nombre de bassins hydrographiques dans lesquels la sécurité hydrique, alimentaire, énergétique et écosystémique et la gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines sont assurées	10	27

Pêcheries surexploitées au niveau mondial ramenés à des niveaux plus viables (pourcentage de pêcheries, en volume)	20	12	60 %
--	----	----	------

IV. Résultats du suivi et de l'évaluation (présentés par le Bureau indépendant d'évaluation du FEM)

A. Résultats provenant du Bureau indépendant d'évaluation du FEM

32. Au cours de la période sous revue, le Bureau indépendant d'évaluation du FEM (Bureau de l'évaluation) a réalisé plusieurs évaluations qui sont pertinentes pour le domaine d'intervention diversité biologique. Les principaux messages qui se dégagent de ces évaluations sont résumés ci-dessous.

Sixième bilan global du FEM

33. L'évaluation souligne l'alignement étroit entre la stratégie dans le domaine d'intervention « diversité biologique du FEM » et les orientations de la CDB. Les objectifs stratégiques de FEM-6 cadrent bien avec quatre des cinq objectifs du Plan stratégique de la CDB pour 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi correspondants. Le FEM a continué de soutenir la préparation de stratégies nationales pour la biodiversité, de plans d'action et de rapports nationaux à la CDB à travers les activités habilitantes. Dans le domaine d'intervention « diversité biologique », le FEM a également donné suite à des orientations spécifiques de la CDB concernant divers protocoles, notamment le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (FEM-4) et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (FEM-5). Le domaine d'intervention « diversité biologique » sert également d'autres traités relatifs à la biodiversité, notamment la Convention de Ramsar et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

34. En valeur nominale, les projets réalisés dans le domaine d'intervention « diversité biologique » représentent 27 % des ressources totales de la Caisse du FEM utilisées depuis la phase pilote jusqu'à FEM-6. Si l'on se fonde sur l'examen de 554 évaluations finales, 83 % des projets portant sur la biodiversité ont obtenu des résultats satisfaisants. La performance du portefeuille des projets relatifs à la biodiversité est comparable à celle du FEM dans son ensemble (81 dollars), mais la durabilité reste un défi.

35. Les investissements du FEM dans des projets liés à la biodiversité s'avèrent rentables. Une analyse de l'optimisation des ressources utilisant une approche de transfert de valeur a été réalisée pour 550 projets du FEM relatifs à la biodiversité réalisés sur 3 095 sites. L'analyse a estimé les impacts selon plusieurs indicateurs pour saisir l'évolution du capital naturel dans le cadre de trois services écosystémiques : la séquestration du carbone, les loisirs et la rétention des sols. Les résultats ont montré un rendement positif de l'investissement de 1,04 dollar par dollar investi, ce qui est probablement une sous-estimation.

36. Les projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique » ne représentent que 13 % du portefeuille des opérations du secteur privé. Cependant, l'intervention du secteur privé sur des questions liées à la biodiversité s'accélère grâce à la prise en compte systématique de la biodiversité et aux programmes et projets sur l'accès et le partage des avantages (APA). Il demeure difficile d'amener le secteur privé à intervenir dans le domaine de la biodiversité, principalement en raison du cadre d'action peu favorable, marqué par exemple par un environnement politique peu fiable, des financements insuffisants, une sensibilisation et des capacités limitées et l'absence de marchés durables bien développés. Le domaine d'intervention « diversité biologique » a dominé le portefeuille des opérations concernant les peuples autochtones, représentant 55 % des projets, même si l'on constate une plus grande concentration de projets autochtones dans les domaines intersectoriels et dans le domaine d'intervention « changements climatiques ».

Étude sur l'appui du FEM à l'accès et au partage des avantages (APA) et le Protocole de Nagoya

37. Le FEM fournit une assistance financière dans le cadre de la stratégie APA depuis FEM-3. Il soutient la mise en œuvre du Protocole de Nagoya à la fois au moyen des ressources de la Caisse du FEM et du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya qui a été créé durant FEM-5. Au mois de juin 2017, 26 projets relatifs à la biodiversité soutenaient l'APA depuis FEM-4. Treize autres projets (tous de FEM-5) sur l'APA ont été financés par le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya.
38. Les résultats de l'évaluation soulignent le rôle du FEM dans l'aide fournie aux pays pour la ratification du Protocole de Nagoya en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, et dans le soutien pour l'élaboration de projets pilotes portant sur l'APA en collaboration avec le secteur privé.
39. Les projets du portefeuille APA du FEM sont très pertinents pour les priorités stratégiques du FEM et du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya, ainsi que pour les priorités identifiées dans les orientations consolidées de la COP à la CDB sur l'accès et le partage des avantages. Les activités visant à renforcer les capacités gouvernementales, le soutien à la découverte de « composés prometteurs » et l'élaboration de lois dominent le portefeuille de projets liés à l'APA. D'autres catégories d'activités de projets incluent le renforcement des capacités des parties prenantes et des capacités techniques, le renforcement de la sensibilisation des parties prenantes non directement impliquées dans la mise en œuvre par les pouvoirs publics des cadres APA, et le soutien aux communautés autochtones et locales (y compris la sensibilisation) et la protection de l'accès aux connaissances traditionnelles.
40. L'appui du FEM aux initiatives APA au niveau mondial a été important, notamment en ce qui concerne la promotion de l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Nagoya, et le soutien à la mise en place et à la coordination des infrastructures et mécanismes internationaux pour sa mise en œuvre. Le FEM a également permis et soutenu le

développement de la capacité et de la volonté des pays fournisseurs à identifier et mettre en valeur des ressources génétiques prometteuses ou des éléments de connaissances traditionnelles associées. L'évaluation a également souligné que l'appui du FEM aux initiatives d'APA a largement contribué à la complémentarité entre l'APA et la conservation et à celle entre les droits équitables, le bien-être, les ressources et les besoins des peuples autochtones et des communautés locales.

41. Une stratégie d'APA efficace comprend des étapes pour l'élaboration des lois, la recherche-développement (R&D) et l'identification de composés, l'élaboration de contrats nationaux d'APA et la protection et le partage des avantages pour les communautés autochtones et locales, des étapes à poursuivre progressivement. L'évaluation a indiqué que, dans leur conception, les projets peuvent être « surchargés » d'activités et/ou des résultats pour prendre en compte chacun de ces éléments de la stratégie APA du FEM, et a recommandé que les activités de projets liés à l'APA soient mises en œuvre progressivement. Si des activités telles que la sensibilisation peuvent être menées en parallèle, un cadre législatif clair est une condition préalable à l'efficacité d'autres interventions portant sur l'accès et le partage des avantages. En outre, l'évaluation a souligné la nécessité de reconnaître la complexité et la singularité de chaque situation d'APA, afin de s'assurer que les projets d'instruments et de procédures préparés sont conformes aux exigences législatives et administratives nationales en matière d'adoption.

Appui du FEM à la lutte contre le commerce illégal d'espèces de la faune sauvage

42. L'Objectif 12 d'Aichi stipule que « d'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu ». Pour donner suite à l'Objectif 12, le FEM a introduit le Programme 3 dans la stratégie relative à la diversité biologique pour FEM-6 : Prévention de l'extinction des espèces menacées connues. Il a établi un cadre pour guider le financement des activités visant à éviter l'appauprissement de la biodiversité en général et à lutter contre le commerce illégal d'espèces de faune sauvage en particulier.
43. Le Partenariat mondial pour la préservation de la faune et de la flore sauvages, la prévention du crime lié aux espèces sauvages et le développement durable (connu sous le nom de Programme mondial pour la vie sauvage) a été lancé en 2015. Ce programme comprend 21 projets, dont 20 projets nationaux et une opération mondiale. Une évaluation a été réalisée pour déterminer les efforts de lutte contre le commerce illégal d'espèces de faune sauvage dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP), alors que le programme est en cours d'exécution.
44. L'évaluation formative du programme GWP en cours a montré que l'appui du FEM pour lutter contre ce commerce par le biais de ce programme est une réponse pertinente et importante pour s'attaquer au problème du commerce illégal d'espèces sauvages. Ce programme est destiné à prendre en compte chaque étape de la chaîne

d'approvisionnement du commerce illégal d'espèces sauvages – la source de la faune sauvage commercialisée illégalement, le trafic de la faune sauvage et de ses produits, et la demande du marché pour ces produits.

45. En ce qui concerne la portée du financement de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages par le FEM, l'évaluation a fait état de limitations concernant la couverture des espèces, des pays et des régions. Le financement pour la coordination mondiale du GWP, qui vise à assurer la coordination des actions et à renforcer les capacités, l'apprentissage et la gestion des connaissances pour régler le problème du commerce illégal d'espèces sauvages avec le concours de partenaires d'exécution, de donateurs et d'organisations internationales, constitue un élément innovant de la conception du programme et joue un rôle important dans la facilitation de la coopération et l'échange de connaissances, dans la promotion de la coopération interinstitutions et dans la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés pour combattre la commerce illégal d'espèces sauvages.
46. L'évaluation a recommandé que, compte tenu de l'ampleur du commerce illégal d'espèces sauvages, des efforts supplémentaires soient déployés, notamment un financement accru dans le cadre de FEM-7 et un élargissement stratégique à d'autres espèces, pays et régions. L'évaluation a également fait état de ce qu'en plus des projets nationaux pilotés par les pays, une programmation régionale et mondiale plus forte est importante. Des ajustements apportés au mécanisme de financement, tels que des fonds hors STAR et le financement par le secteur privé d'activités de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, pourraient faciliter l'intégration de ces approches. Enfin, l'évaluation a souligné que la volonté politique et la corruption devraient être explicitement et directement prises en compte dans tous les projets de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Les pays participants aux futurs projets financés par le FEM devraient être encouragés à investir des ressources financières dans la lutte contre les problèmes de corruption. Une autre solution serait que le FEM aide des entités tierces comme le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) à travailler avec des pays pour poursuivre ce volet du programme comme cela se fait dans certains pays.

V. Septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM

47. Les ressources de la Caisse du FEM sont reconstituées tous les quatre ans par les pays qui souhaitent contribuer au Fonds (les Participants « contribuants »).
48. Le Conseil du FEM, à sa 51^e réunion tenue en octobre 2016, a demandé à l'Administrateur, en travaillant en collaboration avec le Secrétariat, d'entamer les discussions sur la septième reconstitution de la Caisse du FEM (FEM-7). (*Compte rendu conjoint des présidents : 51^e réunion du Conseil du FEM, 25-27 octobre 2017*).
49. Dans le cadre du processus de reconstitution des ressources, les Participants contribuants examinent la performance du FEM, évaluent les besoins de financement

futurs, conviennent d'un cadre de financement et définissent des réformes clés à mener et des orientations de programmation.

50. Au mois de mars 2018, les Participants contribuants s'étaient réunis à trois reprises :
 - a. à Paris (France) du 28 au 30 mars 2017 ;
 - b. à Addis-Abeba (Éthiopie) les 4 et 5 octobre 2017 ; et
 - c. à Brasilia (Brésil) du 23 au 25 janvier 2018.
51. Une quatrième réunion se tiendra à Stockholm (Suède) le 25 avril 2018, et les résultats du processus de reconstitution seront présentés pour approbation par le Conseil du FEM lors de sa 54^e réunion en juin 2018, qui se tiendra conjointement avec la sixième Assemblée du FEM à Da Nang (Vietnam).
52. Les réunions de reconstitution ont été coprésidées par Axel van Trotsenburg, Vice-président du Financement du développement du Groupe de la Banque mondiale, et Naoko Ishii, directrice générale et présidente du FEM. En plus des Participants contribuants, les réunions de reconstitution ont réuni des pays bénéficiaires non participants représentant l'Afrique, l'Asie, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes ; y ont également pris part des observateurs des secrétariats des cinq accords multilatéraux sur l'environnement dont le FEM fait office de mécanisme financier, des Agences du FEM, de la société civile, du secteur privé et du Secrétariat du Fonds vert pour le climat (FVC). Des représentants du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) et du Bureau indépendant d'évaluation du FEM ont également assisté à ces réunions.
53. Au cours des trois premières réunions, les participants ont examiné les constatations, conclusions et recommandations du Sixième bilan global établi par le Bureau indépendant d'évaluation, les orientations de programmation proposées et le programme d'action pour FEM-7, ainsi que la structure financière de la reconstitution. Tous les documents présentés lors de ces réunions, ainsi que les comptes rendus des délibérations établis par les coprésidents, sont accessibles au public sur le site Web du FEM¹⁹.

19 <http://www.thegef.org/council-meetings/replenishments>

ANNEXE 1 : LISTE DE L'ENSEMBLE DES PROJETS ET PROGRAMMES APPROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE²⁰

A) Projets de grande envergure et programmes approuvés dans le cadre du domaine d'intervention « diversité biologique » (montants en USD)

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé	Financement du FEM	Cofinancement	Total
9735	Angola	PNUD	Lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages et règlement du conflit entre les êtres humains et les espèces sauvages	4,1	16,5	21,0
9913	Bangladesh	PNUD	Application de la gestion écosystémique dans des zones écologiquement critiques au Bangladesh	3,0	6,0	9,3
9449	Brésil	PNUD	Utilisation durable, accessible et innovante des ressources en biodiversité et des connaissances traditionnelles associées dans des chaînes de valeur phytogénétiques prometteuses au Brésil	5,7	24,3	30,6
9705	Cabo Verde	PNUD	Gestion des menaces sectorielles multiples pesant sur les écosystèmes marins en vue d'une croissance bleue durable	3,8	13,4	17,5
9578	Colombie	Banque mondiale	Développement durable à faible émission de carbone dans la région d'Orinoquia en Colombie	5,9	71,0	77,5
9802	RD Congo	PNUE	Promotion de la gestion efficace du parc national de Salonga par la création de forêts communautaires et l'amélioration du bien-être des communautés locales	5,7	34,5	40,8
9435	Cuba	FAO	Introduction de nouvelles méthodes agricoles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris les ressources génétiques végétales et animales, dans les zones d'activité économique de certaines régions de Cuba	3,0	23,8	27,0
9282	Équateur	CI	Protection de la biodiversité des îles Galapagos par le renforcement de la biosécurité et la création d'un environnement propice à la restauration des écosystèmes.	3,3	18,6	22,2
9799	Lesotho	PNUD	Promotion de la conservation, de l'utilisation durable et du partage juste et équitable des avantages des plantes médicinales et ornementales du Lesotho en vue de l'amélioration des moyens de subsistance	2,9	4,5	7,7

²⁰ Il convient de noter que tous les documents concernant chaque projet sont accessibles par l'hyperlien du numéro d'identité FEM du projet.

<u>9606</u>	Madagascar	CI	Conservation et utilisation durable de la diversité biologique dans le paysage du Nord-Ouest (région de Boeny)	6,8	10,8	18,2
<u>9668</u>	Maldives	PNUE	Renforcement du développement national grâce à des îles écologiquement résilientes (ENDhERI)	3,5	12,0	15,9
<u>9553</u>	Maurice	PNUD	Intégration de la prévention, du contrôle et de la gestion des espèces exotiques envahissantes	3,9	17,0	21,3
<u>9613</u>	Mexique	PNUD	Prise en compte systématique des critères de conservation de la biodiversité dans le secteur du tourisme mexicain en mettant l'accent sur les écosystèmes côtiers riches en biodiversité	7,2	43,5	51,4
<u>9917</u>	Micronésie	PNUD	Protection de la biodiversité contre les espèces exotiques envahissantes dans les États fédérés de Micronésie	4,1	18,8	23,3
<u>9579</u>	Nicaragua	Banque mondiale	Projet de gestion des paysages résilients	4,4	21,9	26,8
<u>9536</u>	Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNUD	Financement durable du réseau d'aires protégées de Papouasie-Nouvelle-Guinée	11,3	49,5	61,9
<u>9410</u>	Programme régional (Îles Marshall, Nioué, Tonga et Tuvalu)	PNUE	Renforcement des capacités nationales et régionales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité d'importance mondiale dans le Pacifique	6,3	12,7	19,5
<u>9551</u>	Soudan du Sud	PNUE	Renforcement des capacités pour réduire le commerce illégal d'espèces sauvages et améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées au Soudan du Sud	5,3	16,0	21,8
<u>9481</u>	Ouganda	PNUE	Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages en Ouganda	2,6	9,2	12,0
<u>9847</u>	Vanuatu	IUCN	Élargissement de la portée et accroissement de l'efficacité des aires de conservation (ECARE) au Vanuatu	2,5	6,3	9,0
TOTAL				95,4	430,4	534,7

B) Projets de grande envergure hors aide directe approuvés qui contribuent à la CDB (montants en millions de dollars)

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé	DB STAR	EI	Instru ment hors aide direc te	Finance	Cofinanc	Total
							ment	ement	
9563	Seychelles	Banque mondiale	Troisième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish3)	2,9	2,9	5,5	10,3	32,0	43,3
9914	Projet mondial	UICN	Initiative pour le financement de la conservation de la CIPC - Accroissement et démonstration de la valeur du financement mixte des activités de conservation			9,0	8,3	102,8	111,8
			TOTAL				18,5	134,8	155,1

C) Projets de moyenne envergure approuvés dans le cadre du domaine d'intervention « diversité biologique » (montants en USD)

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé	Financ ement du FEM	Cofina nceme nt	Total
					ment	ent
9748	Angola	PNUD	Création d'aires protégées marines en Angola	1,8	11,1	13,0
9741	Cambodge	PNUD	Élaboration d'un cadre global pour la mise en œuvre concrète du Protocole de Nagoya	0,8	1,8	2,6
9926	RD Congo	PNUE	Mise en œuvre nationale effective de l'accès et du partage des avantages (APA) conformément au Protocole de Nagoya et la valorisation des plantes botaniques (médicinales, cosmétiques et neutraceutiques) en République démocratique du Congo (RDC)	2,0	6,8	8,8
9860	Cuba	PNUE	Création de capacités supplémentaires en matière de biosécurité conduisant à une mise en œuvre complète du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à Cuba	1,8	1,9	3,7

<u>9671</u>	Égypte	PNUE	Gestion efficace des aires protégées de Wadi El-Rayân et de Qarun	1,3	9,0	10,3
<u>9944</u>	Fidji	PNUD	Renforcement du réseau d'aires marines gérées localement à Fidji pour protéger la biodiversité marine d'importance mondiale	0,8	3,2	4,0
<u>9879</u>	Géorgie	PNUD	Amélioration de la viabilité financière du système d'aires protégées	1,8	7,9	9,7
<u>9858</u>	Projet mondial	PNUE	Changement des modes d'approvisionnement : Promotion de la réduction des effets du déboisement lié au chaînes d'approvisionnement en produits de base	1,0	2,0	3,0
<u>9633</u>	Guatemala	PNUE	Renforcement et accroissement des capacités en matière de biosécurité conduisant à une mise en œuvre complète du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques au Guatemala	1,4	2,7	4,1
<u>9539</u>	Malawi	PNUE	Amélioration de la durabilité des systèmes d'aires protégées et stabilisation de la production agricole dans les zones limitrophes grâce à l'amélioration de la gestion des espèces exotiques envahissantes	1,5	5,2	6,7
<u>9762</u>	Monténégro	PNUE	Promotion de la gestion des aires protégées grâce à la protection intégrée des écosystèmes marins et côtiers dans la zone côtière du Monténégro	1,6	12,5	14,1
<u>9804</u>	Panama	PNUD	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones d'activité économique côtières marines	1,8	5,5	7,3
<u>9889</u>	Panama	BID	Prise en compte systématique de la conservation de la biodiversité à travers un écotourisme à faible impact dans le cadre de SINAP II (ECOTUR-AP II)	0,8	6,0	6,8
<u>9678</u>	Projet régional (Colombie, Mexique et Pérou)	PNUE	Renforcement de la volonté politique en faveur de la gestion et de la conservation des ressources naturelles	2,0	2,2	4,2
<u>9882</u>	Projet régional (Gabon, Kenya, Malawi, Mozambique et Zambie)	PNUE	Renforcement des lois, des politiques et du système judiciaire pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages en Afrique	1,0	1,1	2,1
<u>9542</u>	Thaïlande	PNUE	Intégration de la comptabilité du capital naturel dans les politiques publiques et privées et dans la prise de décision pour des paysages durables	2,0	8,2	10,2

<u>9703</u>	Timor-Leste	PNUE	Mise en place du cadre national et des capacités opérationnelles pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Timor-Leste	1,3	3,8	5,1
			TOTAL	24,7	90,8	115,6

D) Projets intersectoriels de grande envergure bénéficiant de financements du domaine d'intervention « diversité biologique » (en millions de dollars)

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé	DB	CC	DS	EI	Hg	Instr ume nt hors aide direc te	GDF	Financ ement du FEM	Cofinan ce	Total
9806	Algérie	FAO	Réhabilitation et développement durable intégré des zones d'activité économique de la forêt de chêne-liège en Algérie	2,8		0,9					3,4	23,7	27,5
9583	Argentine	PNUD	Intégration de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des terres (GDT) dans la planification du développement : Rendre l'aménagement écologique du territoire (ELUP) opérationnel en Argentine	5,8		4,1					9,0	41,8	51,6
9791	Bahamas	PNUD	Relever le défi de 2020 aux Bahamas	5,0	1,8						6,2	12,0	18,8
9796	Belize	PNUD	Gestion intégrée des zones d'activité économique pour obtenir de multiples effets positifs pour l'environnement mondial	3,8		1,8					5,1	15,1	20,7
9383	Bénin	BAfD	Projet de gestion durable et de conservation des forêts dans le centre et le sud du Bénin	0,9	0,5	0,5				1,0	2,6	15,9	18,8
9764	Burkina Faso	PNUD	Gestion intégrée et durable du paysage des aires protégées du complexe PONASI	3,7	0,9	1,1					5,3	19,2	25,0
9781	Cambodge	PNUD	Gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN) dans la zone d'activité économique naturelle et forestière de la région nord du Cambodge	2,7		1,0					3,3	10,0	13,7
9604	Cameroun	PNUD	Élimination des obstacles à la conservation de la biodiversité, à la restauration des terres et à la gestion durable des forêts grâce à la gestion	2,1		1,3					3,1	19,0	22,4

			communautaire des paysages - COBALAM								
<u>9766</u>	Chili	PNUE	Intégration de la conservation des zones humides côtières de la zone écologique sensible du centre-sud du Chili grâce à la gestion adaptive des écosystèmes des zones côtières	3,8	1,8			5,1	16,9	22,5	
<u>9441</u>	Colombie	FAO/ ONUDI	Contribution à la gestion intégrée de la biodiversité de la région du Pacifique de la Colombie pour consolider la paix	5,1	0,8			2,4	7,6	35,3	43,6
<u>9760</u>	RD Congo	Banque mondiale	Projet Intégré REDD+ du Mai-Ndombe (FEM)	2,8	4,0			6,2	32,4	39,2	
<u>9366</u>	Côte d'Ivoire	PNUE	Durabilité et poursuite à plus grande échelle des approches de gestion transformationnelle, de restauration et de conservation des paysages forestiers et de la biodiversité en Côte d'Ivoire (SSATMARC–FOLAB)	1,3	0,7			1,1	2,8	27,1	30,2
<u>9266</u>	Érythrée	PNUD	Rétablissement des paysages forestiers dégradés et promotion de la gestion communautaire, durable et intégrée des ressources naturelles sur le plateau de Rora Habab, la sous-région de Nakfa, la région de la mer Rouge au nord de l'Érythrée	1,7	2,4	3,2		1,8	8,3	23,5	32,5
<u>9772</u>	Gambie	PNUE	Planification et restauration du paysage pour améliorer les services écosystémiques et les moyens de subsistance, et établir et gérer efficacement les aires protégées	3,0	3,2			5,6	19,8	26,0	
<u>9857</u>	Projet mondial (Afghanistan, Albanie, Arménie, Bahamas, Chine, Cuba, Éthiopie, Géorgie, îles	PNUD	Sixième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM - Mise en œuvre stratégique à l'aide de Ressources du STAR, Tranche 2 (Partie IV)	9,7	7,0	3,2		19,2	19,9	39,9	

Marshall,
 Jordanie, Mali,
 Niger, Nigéria,,
 Ouganda,
 Palaos,
 Papouasie-
 Nouvelle-
 Guinée,
 République
 démocratique
 populaire lao,
 Sainte-Lucie,
 Saint-Kitts-et-
 Nevis, Sierra
 Leone, Tanzanie,
 Turquie, Tuvalu
 et Ukraine)

<u>9774</u>	Projet mondial (Argentine, Burkina Faso, Bhoutan, Biélorussie, Cabo Verde, Colombie, Érythrée, Gambie, Jamaïque, Madagascar, Mali, Malaisie, Népal, Panama, RD du Congo et République dominicaine)	PNUD	Sixième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM - Mise en œuvre stratégique à l'aide de Ressources du STAR, Tranche 1, principalement dans les PMA (Partie III)	7,0	6,7	4,3	17,3	18,0	36,1
<u>9577</u>	Grenade	PNUD	Agriculture résiliente au climat pour la gestion	1,0	3,0		3,7	13,7	17,7

Intégration des paysages dans les politiques et programmes nationaux												
Intégration des paysages dans les politiques et programmes nationaux												
9783	Guinée	PNUD	Gestion intégrée des ressources naturelles en Moyenne et Haute Guinée	3,0	2,9	1,8			7,1	25,0	32,7	
9565	Guyana	PNUD	Renforcement du cadre d'habilitation pour la prise en compte systématique de la biodiversité et la réduction du mercure dans les opérations d'exploitation aurifère à petite et moyenne échelle	4,0		1,0			4,5	29,7	34,6	
9777	Haïti	PNUD/FAO	Gestion durable des zones d'activité économique boisées pour la conservation de la biodiversité	5,8	1,0				6,2	36,0	42,8	
9239	Indonésie	FIDA	Gestion intégrée des paysages de tourbières en Indonésie (IMPLI)	2,8	0,7	0,4			1,5	4,9	20,7	26,0
9600	Indonésie	Banque mondiale	Renforcement de la foresterie sociale en Indonésie	9,7	0,9				5,0	14,3	95,1	110,7
9862	Jamaïque	PNUD	Conservation de la biodiversité et réduction de la dégradation des sols suivant une approche intégrée du paysage	4,5	2,3				6,2	43,9	50,7	
9573	Libéria	CI	Conservation et utilisation durable du capital naturel côtier du Libéria	3,3	1,0				3,9	10,0	14,3	
9793	Madagascar	PNUE	Conservation et amélioration des services écosystémiques pour la région d'Atsinanana grâce à l'agroécologie et à la promotion de la production d'énergie durable	1,5	1,5	1,3			3,8	20,1	24,2	
9294	Mauritanie	FAO	Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour le développement humain durable en Mauritanie	1,9	2,7	2,5			1,8	8,2	23,2	32,2
9555	Mexique	Banque mondiale	Zones d'activité économique durables	11,1	2,9	2,0			7,9	21,9	54,3	78,1
9389	Mongolie	PNUD	Assurance de la durabilité et la résilience (ENSURE) des paysages verts en Mongolie	4,1	3,2				1,4	8,0	34,0	42,7

<u>9537</u>	Maroc	FAO	Revitalisation des agro-écosystèmes des oasis grâce à une approche durable, intégrée et paysagère dans la région de Draâ-Tafilalet (OASIL)	4,8	4,7		8,6	41,3	50,7	
<u>9261</u>	Myanmar	FAO	My-Coast : Conservation basée sur l'écosystème de la zone côtière du sud du Myanmar	2,4	1,0		3,0	15,7	19,0	
<u>9426</u>	Namibie	PNUD	Approche paysagère intégrée de la Namibie de l'amélioration des moyens de subsistance et la gouvernance environnementale pour l'éradication de la pauvreté (NILALEG)	3,8	2,0	3,9	2,2	10,8	65,2	77,0
<u>9437</u>	Népal	WWF-US	Gestion intégrée du paysage pour sécuriser les aires protégées et les corridors critiques du Népal	2,4	2,4		2,4	6,7	42,6	49,9
<u>9405</u>	Niger	PNUE	Gestion intégrée des écosystèmes des oasis du nord Niger (IMOÉ -NN)	1,0	1,2	1,2	1,6	4,6	34,3	39,3
<u>9589</u>	Panama	CAF	Cadre de production de bovins respectueux de l'écosystème dans la région de Darien au Panama	1,9	1,9		3,5	14,3	18,2	
<u>9554</u>	Philippines	FAO	Amélioration de la biodiversité, maintien des flux écosystémiques, amélioration des stocks de carbone grâce à la gestion durable des terres et à la restauration des terres forestières dégradées	1,5	0,4		1,0	2,6	49,4	52,3
<u>9584</u>	Philippines	PNUD	Approche intégrée de la gestion des principaux couloirs de biodiversité (Programme intégré-couloirs biologiques)	11,0	0,9		1,4	12,3	67,5	80,9
<u>9906</u>	Projet régional (Bénin, Sao Tomé-et-Principe et Togo)	Banque mondiale	Projet d'investissement dans la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest	3,3	6,8	12,0	20,2	185,8	207,9	

<u>9770</u>	Projet régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela)	PNUE	Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau transfrontalières du bassin de l'Amazone compte tenu de la variabilité et de la modification du climat	0,3	0,1	0,1	12,4	11,7	108,5	121,3	
<u>9385</u>	Rwanda	PNUD	Restauration des paysages forestiers dans la région de Mayaga	1,9	2,7	1,2		0,9	6,2	25,8	32,6
<u>9431</u>	Seychelles	PNUD	Une approche globale de la gestion intégrée des écosystèmes marins, côtiers et terrestres aux Seychelles	1,9		2,4		3,9	28,3	32,5	
<u>9563</u>	Seychelles	Banque mondiale	Troisième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish3)	2,9		2,9	5,5	10,3	54,0	65,3	
<u>9903</u>	Sierra Leone	PNUD	Gestion durable et intégrée du paysage de la péninsule de l'Ouest	2,8		2,9		5,2	18,0	23,7	
<u>9846</u>	Îles Salomon	IUCN	EREPA - Garantir des écosystèmes résilients et des aires protégées représentatives aux îles Salomon	4,4		1,0		4,9	8,5	13,9	
<u>9372</u>	Sri Lanka	PNUD	Gestion collective : Intégration d'approches centrées sur les communautés et axées sur les écosystèmes dans les secteurs de la foresterie, de l'agriculture et du tourisme	1,7		0,9		1,1	3,3	28,5	32,1
<u>9785</u>	Saint-Kitts-et-Nevis	PNUE	Amélioration de la gestion de l'environnement grâce à la gestion durable des terres à Saint-Kitts-et-Nevis	0,6	0,4	2,4		3,0	14,5	17,8	
<u>9580</u>	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	PNUD	Conservation de la biodiversité et réduction de la dégradation des sols suivant une approche globale du paysage	2,3		1,8		3,8	10,5	14,6	
<u>9425</u>	Soudan	PNUD	Système renforcé d'aires protégées et gestion intégrée des écosystèmes au Soudan	2,3		2,2		4,1	17,2	21,7	

<u>9400</u>	Tanzanie	PNUD	Protection de la forêt et des habitats côtiers de Zanzibar pour des effets positifs multiples	3,3	1,4	1,0	5,2	23,0	28,7
<u>9558</u>	Thaïlande	PNUD	Sixième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM en Thaïlande	1,0	1,0	0,7	2,4	8,7	11,3
			TOTAL				339,4	1 616,6	1 985,8

E) Projets intersectoriels de moyenne envergure bénéficiant de financements du domaine d'intervention « diversité biologique » (en millions de dollars)

ID FEM	Pays	Agence	Intitulé	DB	AttC	DS	EI	Financement du FEM	Cofinancement	Total
9928	Égypte	FAO	Gestion durable des agro-écosystèmes de l'oasis de Kharga dans le désert occidental égyptien	0,5	0,6			1,0	9,0	10,1
9803	Haïti	BID	Gestion de l'interface humains-biodiversité dans les aires protégées marines du sud d'Haïti - MHBI	0,9	1,1			1,8	10,6	12,6
9545	Projet régional (Albanie et Monténégro)	PNUE	Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique grâce à la planification spatiale marine	0,4		1,6	1,8		12,0	14,0
9738	Projet régional (Nigéria, Sénégal et RD Congo)	PNUE	Promotion de la REDD+ et de la gouvernance du capital naturel par les législateurs de GLOBE en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	0,8	0,3			1,0	3,4	4,5
9409	Sri Lanka	PNUE	Paysages sains : Gestion des paysages agricoles dans les zones socio-écologiquement sensibles pour promouvoir la sécurité alimentaire, le bien-être et la santé des écosystèmes	1,5	0,7		2,0		8,7	10,9
TOTAL								7,7	43,7	52,2

F) Programmes-cadres et projets rattachés (en millions de dollars)²¹

ID FEM	Pays FEM	Agence	Intitulé	DB	CC	DS	EI	CW	PIP	GDF	Finan- ce me- nt du FEM	Cofinan- ce men- t du FEM	Total FEM
<u>9060</u>			<i>CFI : Initiative sur les pêcheries côtières</i>										
<u>9126</u>	Projet régional (Côte d'Ivoire, Cabo Verde et Sénégal)	FAO/ PNUE	Fourniture d'avantages environnementaux, sociaux et économiques durables en Afrique de l'Ouest grâce à la bonne gouvernance, à des incitations correctes et à l'innovation	0,3			6,7			6,4	45,6	52,6	
<u>9129</u>	Indonésie	WWF- US/CI	Approche écosystémique de la gestion des pêches (EAFM) dans l'est de l'Indonésie (zone de gestion des pêches (FMA) - 715, 717 et 718)	6,9			4,3			10,2	52,1	63,2	
<u>9124</u>	Projet régional (Équateur et Pérou)	PNUD	Initiative sur les pêcheries côtières - Amérique latine	0,5			6,7			6,6	65,6	72,7	

²¹ Les programmes-cadres sont indiqués en *italique* et les projets qui sont rattachés sont présentés ci-dessous. Lorsque des projets rattachés n'ont pas encore été approuvés par la directrice générale, les soldes financiers sont présentés comme relevant du programme-cadre. Certains programmes ont été approuvés par le Conseil au cours des deux premières années de FEM-6, mais la plupart des projets rattachés ont été approuvés depuis le 1^{er} juillet 2016.

<u>9070</u>				<i>Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique subsaharienne – Programme intégré</i>								
<u>9178</u>	Burundi	FAO		Appui à la production alimentaire durable et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique dans les hautes terres du Burundi	1,0	1,9	1,2		3,9	7,4	45,1	53,1
<u>9135</u>	Éthiopie	PNUD		Gestion intégrée du paysage pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes	2,0		5,2		4,0	10,2	145,0	156,1
<u>9340</u>	Ghana	Banque mondiale		Projet de gestion durable des terres et de l'eau, deuxième financement additionnel	3,2	2,4	4,3		4,0	12,8	22,0	35,9
<u>9139</u>	Kenya	FIDA		Création du fonds pour l'eau baptisé <i>Upper Tana Nairobi Water Fund (UTNWF)</i>	1,0	1,0	2,0		3,9	7,2	61,1	68,9
<u>9138</u>	Malawi	FIDA		Renforcement de la résilience des systèmes agro-écologiques (ERASP)	1,0	1,5	1,5		3,9	7,2	87,4	95,2
<u>9136</u>	Niger	FIDA		Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF)	0,5	0,5	3,3		4,0	7,6	60,3	68,6
<u>9143</u>	Nigéria	PNUD		Gestion intégrée du paysage pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes au Nigéria	2,7	0,2	0,9		4,0	7,1	57,0	64,8
<u>9140</u>	Projet régional	FIDA		Projet transversal de renforcement des capacités, de services de connaissances et de coordination pour le Programme intégré pilote sur la sécurité alimentaire				11,8		10,8	85,1	96,9
<u>9133</u>	Swaziland	FIDA		Agriculture intelligente face au climat pour des moyens de subsistance résilients au changement climatique (CSARL)	0,5	0,6	2,9		3,9	7,2	48,0	55,9
<u>9132</u>	Tanzanie	FIDA		Inverser les tendances à la dégradation des	2,0	1,0	1,0		3,9	7,2	53,0	60,8

			terres et accroître la sécurité alimentaire dans les écosystèmes dégradés des zones semi-arides du centre de la Tanzanie									
<u>9137</u>	Ouganda	PNUD/ FAO	Promotion de la durabilité et de la résilience pour la sécurité alimentaire dans la sous-région de Karamoja	0,6	1,3	2,1	3,9	7,1	58,0	65,8		

<u>9071</u>			<i>Partenariat mondial pour la préservation de la faune et de la flore sauvages, la prévention du crime lié aux espèces sauvages et le développement durable</i>	11,4	0,8	1,9		1,5	14,4		
<u>9531</u>	Afghanistan	PNUD	Conservation des léopards des neiges et de leur écosystème critique en Afghanistan	1,3	0,7			1,0	2,7	6,0	8,9
<u>9154</u>	Botswana	PNUD	Gestion de l'interface humains-faune pour soutenir le flux des services agro-écosystémiques et prévenir le trafic illégal d'espèces sauvages dans les zones arides de Kgalagadi et de Ghanzi	2,0	4,6			6,0	22,5	29,0	
<u>9155</u>	Cameroun	PNUD	Conservation intégrée et transfrontière de la biodiversité dans les bassins de la République du Cameroun	2,4	0,4			1,4	3,9	25,8	30,0
<u>9159</u>	Congo	PNUD	Conservation intégrée et transfrontière de la biodiversité dans les bassins de la République du Congo	1,2	0,6	0,5		1,1	3,1	20,7	24,1
<u>9700</u>	Congo	Banque mondiale	Renforcement de la gestion de la faune et amélioration des moyens de subsistance dans le nord de la République du Congo	4,1	0,6			2,4	6,5	123,8	130,9
<u>9157</u>	Éthiopie	PNUD	Amélioration de la gestion et de l'application de la loi dans le domaine des aires protégées en Éthiopie	8,0				7,3	83,4	91,4	
<u>9212</u>	Gabon	Banque mondiale	Gestion de la faune et des conflits entre l'homme et l'éléphant	5,6	1,0			3,3	9,1	50,8	60,7
<u>9211</u>	Projet mondial e/ PNUD	Banque mondiale	Coordination de l'action et de l'échange d'acquis pour combattre les atteintes à la faune sauvage	7,6				7,0	58,0	65,6	
<u>9148</u>	Inde	PNUD	Assurance des moyens de subsistance, de la conservation, de l'utilisation durable et de la	7,3	1,1			4,2	11,5	60,8	73,4

			restauration des écosystèmes de l'Himalaya (SECURE)								
<u>9150</u>	Indonésie	PNUD	Lutte contre le commerce illégal et insoutenable d'espèces en danger en Indonésie	7,6				7,0	44,9	52,6	
<u>9659</u>	Kenya	PNUD	Kenya-Lutte contre le braconnage et le trafic illégal d'espèces sauvages au Kenya grâce à une approche intégrée	3,2	1,0			3,8	15,6	19,7	
<u>9842</u>	Malawi	Banque mondial e	Programme de transformation de la Shire Valley	2,6	1,5			2,0	5,6	39,1	45,2
<u>9158</u>	Mozambique	PNUD	Renforcement de la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale au Mozambique par l'amélioration de la gestion de la biodiversité et l'accroissement des réserves communautaires autour des aires protégées	8,2	3,3			5,7	15,8	64,8	82,0
<u>9658</u>	Philippines	BAsD	Lutte contre le crime écologique organisé aux Philippines	2,0				1,8	1,3	3,3	
<u>9527</u>	Thaïlande	PNUD	Lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, en mettant l'accent sur l'ivoire, la corne de rhinocéros, le tigre et les pangolins en Thaïlande	4,4				4,0	27,8	32,2	
<u>9529</u>	Viet Nam	Banque mondial e	Renforcement des partenariats pour protéger les espèces sauvages menacées au Vietnam	3,3				3,0	10,2	13,5	
<u>9213</u>	Zambie	Banque mondial e	Projet de gestion intégrée des terres forestières en Zambie (ZIFLP)	2,9	1,5	1,5		2,9	8,1	55,2	64,0
<u>9660</u>	Zimbabwe	PNUD	Renforcement de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes et des paysages climato-intelligents dans la région du Moyen et du Bas-Zambèze du Zimbabwe	2,3	1,1	3,9		3,6	10,0	47,4	58,3

<u>9072</u>			<i>Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières</i>				
<u>9617</u>	Brésil	PNUD	Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en soja	7,2	6,6	28,2	35,4
<u>9179</u>	Projet mondial	PNUD/ WWF-US	Gestion adaptative et apprentissage pour le Programme intégré pilote sur les produits de base	4,3	4,0	5,3	9,6
<u>9180</u>	Projet mondial	PNUD	Réduction du déboisement dans la production de matière première	15,9	14,6	164,7	180,6
<u>9182</u>	Projet mondial	WWF-US/ PNUD	PIP sur les produits de base : Génération d'une demande responsable de produits à faible intensité de déboisement	9,5	8,7	42,3	51,9
<u>9696</u>	Projet mondial	Banque mondiale/ PNUE	Transactions habilitantes - Évolution du marché vers la production de viande de bœuf, d'huile de palme et de soja sans déboisement	7,0	6,4	23,0	29,9

<u>9077</u>	<i>Programme intégré pilote sur les villes durables</i>										
<u>9142</u> Brésil	PNUD	Promotion de villes durables au Brésil grâce à la planification urbaine intégrée et à des investissements dans les technologies innovantes	4,0	15,7		5,0	22,6	195,7	220,3		
<u>9162</u> Projet mondial	Banque mondiale	PIP sur les villes durables - Plateforme mondiale pour des villes durables			9,8		9,0	5,4	15,2		
<u>9127</u> Paraguay	PNUD	Ville verte d'Asuncion dans les Amériques - la voie vers la durabilité	1,5	2,4		2,3	2,0	7,5	240,3	248,5	
<u>9698</u> Pérou	BID	Plateforme nationale pour des villes durables et le changement climatique	0,5	3,0		3,5		6,4	301,0	308,0	
<u>9123</u> Sénégal	Banque mondiale/ ONUDI	Initiative pour des villes durables	1,0	2,0	1,0	1,5	4,0	8,7	51,8	61,3	
<u>9484</u> Viet Nam	BAsD	Programmes intégrés pour des villes durables au Vietnam	1,0	4,0		4,0		8,3	148,5	157,5	

<u>9272</u>				<i>Programme pour des paysages durables en Amazonie</i>									
<u>9664</u>	Brésil	Banque mondiale	Projet pour des paysages durables en Amazonie	32,9	7,6	3,3			21,9	60,3	373,8	439,5	
<u>9663</u>	Colombie	Banque mondiale/ PNUD	Colombie : Connectivité et conservation de la biodiversité en Amazonie colombienne	10,9	2,7	1,6			7,6	21,0	107,2	130,1	
<u>9374</u>	Pérou	WWF-US	Assurer l'avenir des aires protégées naturelles du Pérou	6,2		0,4			3,3	9,0	54,5	64,3	
<u>9387</u>	Pérou	PNUD	Zones d'activité économique durables dans l'Amazonie péruvienne	10,9	1,5	1,0			6,7	18,3	129,0	149,0	
<u>9339</u>	Projet régional (Brésil, Colombie, Pérou)	Banque mondiale	Assistance technique pour la coordination en AMAZONIE	1,0					4,5	5,0	20,0	25,5	

<u>9403</u>	Chine	PNUD /FECO/C I	Réforme du système des aires protégées de la Chine (C-PAR)	20,3		18,6	129,0	149,3
<u>9768</u>	Chine	PNUD/ FAO/Ba nque mondiale	Programme de partenariat RPC-FEM pour le développement agricole durable	9,3	4,1	12,3	83,3	96,7
<u>9264</u>	Projet mondial (République centrafricaine, Cameroun, Chine, Guinée-Bissau, Kenya, Myanmar, Pakistan, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie, République démocratique du Congo)	UICN/ FAO/PN UE	Initiative pour la restauration (TRI) - promouvoir l'innovation et l'intégration à l'appui du Défi de Bonn	14,4	10,0	12,3	22,3	54,1
<u>9433</u>	Madagascar	WWF-US/ Banque mondiale	S3MR Gestion durable des ressources marines malgaches	6,9		6,3	40,0	46,8

<u>9607</u>	Projet régional PNUE/ (Albanie, Bosnie- Herzégovine, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Monténégro et Tunisie)	Programme Méditerranée (MedProgramme) : Renforcement de la sécurité environnementale	1,5	27,8	16,9	42,4	708,0	754,2
-------------	--	--	-----	------	------	------	-------	-------

G) Appui aux activités habilitantes : Rapport à communiquer au titre de la Convention

ID	Agence	Pays	Intitulé	Financement du FEM	Cofinancement	Total
<u>9817</u>	PNUE	Projet régional (Burundi, Botswana, République centrafricaine, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Kenya, Comores, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Tanzanie, Ouganda et République démocratique du Congo)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Afrique-1)	1 963 500	1 116 060	3 079 560
<u>9821</u>	PNUD	Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie, Belize, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guyana, Honduras, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Pérou, Paraguay, El Salvador, Saint-Vincent-et-Grenadines, République dominicaine)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (LAC)	1 963 500	1 380 000	3 343 500
<u>9822</u>	PNUE	Projet régional (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bélarus, Géorgie, Moldova, Monténégro, Macédoine, Mongolie et Serbie)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Europe, CEI et Mongolie)	1 270 500	250 000	1 520 500
<u>9823</u>	PNUE	Projet régional (Îles Cook, Fidji, Micronésie, Kiribati, îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos, Tonga, Tuvalu et Vanuatu)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Pacific)	1 270 500	590 000	1 860 500
<u>9824</u>	PNUE	Projet régional (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Cabo Verde, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sierra Leone, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe et Togo)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Afrique-2)	1 963 500	453 600	2 417 100
<u>9826</u>	PNUD	Projet mondial (Bangladesh, Bhoutan, Chine, Indonésie, Inde, Cambodge, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Myanmar, Malaisie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam et Samoa)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (Asie)	1 963 500	2 148 902	4 112 402
<u>9829</u>	PNUD	Projet mondial (Afghanistan, Barbade, Bahamas, Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Kirghizistan, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mauritanie, Tadjikistan, Turkménistan, Tunisie, Ouzbékistan)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux	1 963 500	1 822 500	3 786 000

		et Yémen)	au titre de la CDB (6 ^e rapports nationaux - diverses régions)			
<u>9832</u>	PNUE	Projet mondial (Angola, Cameroun, Lesotho, Madagascar, Maurice, Maldives, Malawi, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, îles Salomon, Seychelles, Swaziland, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB	1 963 500	1 129 495	3 092 995
<u>9840</u>	PNUD	Projet mondial (Brésil, Chili, Cuba, Dominique, Grenade, Guatemala, Haïti, Mexique, Panama, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela)	Appui aux Parties admissibles pour l'établissement des Sixièmes rapports nationaux au titre de la CDB (6 ^e rapports nationaux - LAC-II)	1 501 500	691 000	2 192 500
<u>9866</u>	PNUE	Projet mondial (Antigua-et-Barbuda, Albanie, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Bolivie, Bhoutan, Botswana, Biélorussie, Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Cuba, Djibouti, République dominicaine, Égypte, Éthiopie, Fidji, Micronésie, Gabon, Gambie, Guinée, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Kenya, République kirghize, Cambodge, Comores, Kazakhstan, République démocratique populaire lao, Libéria, Lesotho, Moldavie, Madagascar, îles Marshall, Mali, Myanmar, Mongolie, Mauritanie, Maurice, Malawi, Mexique, Mozambique, Namibie, Niger, Philippines, Pakistan, Rwanda, Seychelles, Soudan, Sierra Leone, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland, Togo, Tadjikistan, Ouganda, Vietnam, Vanuatu, Samoa, Afrique du Sud, Zambie, Congo RD)	Appui à la préparation des rapports nationaux intérimaires sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya	1 430 000	1 111 321	2 541 321